

LE PLAIDOYER ENVIRONNEMENTAL :

de la manifestation au contentieux

RAPPORT ANNUEL DU DÉPARTEMENT JUSTICE ENVIRONNEMENTALE



TITRE :

Le plaidoyer environnemental : de la manifestation au contentieux

AUTEURS :

Mohamed GAALOUL, Ines LABIADH, Minyara MEJBRI,
Hayet ATTAR, Riheb MABROUKI, Rabeh BEN OTHMANE

COORDINATION

Ines Labiadh

RELECTURE ET REVISION ARABE

Romdhane BEN AMOR

MISE EN PAGE ET COUVERTURE

Zied HADJ AYED

SOMMAIRE

6 INTRODUCTION

9 Les mouvements socio-environnementaux de l'après-révolution : Face aux droits confisqués, des formes variées de protestation.

Ines Labiadh et Mohamed Gaaloul

9 Introduction : les mouvements sociaux de l'après révolution

10 Justice environnementale et mouvements environnementaux

10 1. Justice environnementale et climatique

13 2. Les mouvements socio-environnementaux

14 2.1 Principales revendications

15 2.2 Evolution de l'acte de manifester en Tunisie

17 3. Les mouvements environnementaux : pluralité des stratégies et différentes trajectoires

17 3.1 Agareb-Sfax : Campagne-*Menich Msab*-je ne suis pas une décharge

20 3.2 Sit-in de Hwaydia pour l'eau et contre l'industrie extractive

21 a. *La femme paysanne, au cœur du mouvement*

23 b. *L'importance des slogans utilisés*

23 c. *Stagnation du mouvement : marginalisation politique et faible couverture médiatique*

24 3.3 Le mouvement environnemental de la baie de Monastir

25 a. *Les stratégies du mouvement*

25 a.a *Mécanismes classiques*

26 a.b *Mécanismes de protestation innovants*

28 conclusion

29 Le plaidoyer comme stratégie pour défendre les droits environnementaux. Retour d'expérience du Forum Tunisien pour les Droits Économiques et Sociaux.

Minyara Mejbri et Hayet Attar

29 Introduction

31 Aperçu sur la stratégie de plaidoyer

31 1. Le concept de plaidoyer

32 2. Les cinq étapes pour élaborer une stratégie de plaidoyer efficace

36 Les expériences du FTDES

36 1. Plaidoyer pour les victimes de la soif (Kairouan et Gafsa)

37 1.1. La crise de soif à Kairouan et la campagne de plaidoyer pour changer la politique de l'eau

45 1.2. Gafsa : Le contentieux environnemental pour rendre justice aux citoyens privés d'eau

46 2. Plaidoyer pour le droit à un environnement sain et équilibré

47 2.1. Kairouan : Le combat de la montagne de Fadhloun

49 2.2. L'affaire de Faj Rouissat

54 2.3. Gafsa : Les autorités locales portent plainte contre les entreprises publiques

56 conclusion

57 Recourir à la jurisprudence pour installer la justice environnementale.

Riheb Mabrouki et Rabeh Ben Othmane

57 Introduction

59 La jurisprudence environnementale : un outil de consécration pour les droits des générations futures

59 1. Définition

59 2. Importance de la jurisprudence environnementale

59 3. Son rôle dans la consolidation des droits des générations futures

60	Principaux problèmes environnementaux dans la zone du bassin minier
60	1. les coupures de l'eau potable
61	2. Les impacts de la pollution engendrée par l'industrie extractive (la CPG et le groupe chimique)
63	Le traitement des problèmes environnementaux par l'Etat dans le bassin minier et l'émergence de la jurisprudence environnementale
64	Les expériences nationales dans la jurisprudence environnementale
64	1. Expérience d'Agareb (Sfax)
65	2. Expérience de Jbel Fathloun
67	L'initiative du FTDES pour la consécration de la jurisprudence environnementale pour sanctionner les entreprises polluantes
69	Les expériences locales de jurisprudence environnementale dans le gouvernorat de Gafsa
69	1. l'exemple de Mthilla pour le droit à un environnement sain
70	2. L'exemple de Segdoud pour le droit à l'eau potable
70	La jurisprudence est un mécanisme important pour la défense des droits environnementaux
72	conclusion
73	conclusion général

INTRODUCTION

Ines LABIADH

Coordinatrice nationale du projet justice environnementale

Depuis presque 10 ans, la politique tunisienne est en construction continue. Ayant induit la remise en question de l'ensemble des approches et modèles de développement adoptés depuis l'indépendance, la révolution de 2011 continue aujourd'hui à dessiner un tableau politique de la Tunisie qui est celui des remaniements et restructurations dans tous les domaines. La liberté d'expression gagnée a, en effet, permis la participation à tous les citoyens et acteurs autrefois spectateurs de l'affaire publique et des choix gouvernementaux qui orchestrent leur quotidien et tracent leur avenir.

Ainsi, la société civile et les mouvements sociaux ont gagné en force, se sont multipliés et ont investi tous les champs relatifs aux droits humains et au bien-être du citoyen tunisien. L'emploi, la dignité et le pouvoir d'achat ont naturellement primé dans les protestations et revendications, vu la précarité socio-économique dans laquelle vivait une grande partie des régions tunisiennes oubliées et marginalisées à l'aube de la révolution. Ensuite, dans certaines régions environnementalement sinistrées, des slogans en rapport avec la justice environnementale ont commencé à émerger pour dénoncer l'aggravation de problèmes préexistants (comme la pollution minière et industrielle au bassin minier et Gabes) ou alerter sur l'apparition de nouveaux problèmes (comme l'accès à l'eau, la montée du niveau de la mer, les déchets...).

Pas de justice sociale sans justice environnementale. Ce constat, à l'origine de la naissance des mobilisations environnementales, a permis en quelque sorte de donner aux mouvements environnementaux la légitimité nécessaire pour exister à côté des revendications sociales plus efficaces en termes de rassemblement des protestataires. Au bassin minier par exemple, les manifestations contre la pollution atmosphérique et l'abus de la nappe d'eau par la Compagnie Phosphate Gafsa n'avaient pas d'existence propre en dehors des revendications pour le travail et la

justice socio-professionnelle. Aujourd'hui une identité propre se confirme pour ces mouvements et des campagnes à part entière leur sont consacrées à l'instar de la campagne « 3attechtouna » (vous nous avez assoiffés) à Gafsa et dans d'autres régions pour le droit à l'eau.

La nouvelle constitution de 2011 a de son côté consacré un bon nombre de ses articles aux droits environnementaux et à la bonne gestion des ressources naturelles, complétés par un cadre législatif et de nouveaux textes de loi dédiés à l'affaire climatique et environnementale en Tunisie. Les activistes et mouvements environnementaux ont trouvé dans ce nouveau cadre, en plus des conventions et accords internationaux signés par la Tunisie, une bonne base pour s'organiser efficacement et assurer des actions structurées et bien fondées.

Les mouvements environnementaux toutes causes confondues adoptent des stratégies et des outils de manifestation variés. Ces derniers se développent et s'adaptent en fonction des situations locales en rapport avec l'évolution du problème environnemental soulevé, la relation avec les autorités locales et régionales et la nécessité ou non de faire face à la répression et les arrestations par les forces d'ordre. Voici ce que Ines Labiadh et Mohamed Gaaloul essayent d'analyser dans **le premier chapitre de ce rapport**. En effectuant une analyse approfondie du fonctionnement interne de trois mouvements environnementaux, les auteurs dressent **les profils de ces mouvements** et mettent l'accent sur les différentes trajectoires qu'ils empruntent et sur leur capacité interne à réagir et rebondir face au contexte politique et social mouvementé avec lequel ils interagissent.

De leur côtés, Minyara Mejbri et Hayet Attar tentent de décortiquer l'expérience du projet Justice Environnementale du Forum Tunisien pour les Droits Economiques et Sociaux dans son soutien quotidien aux mouvements environnementaux dans plusieurs régions du pays. **Le deuxième chapitre** relate ainsi l'action du FTDES dans sa défense des citoyens revendiquant leurs droits à un environnement sain, à l'eau potable et au développement durable. En se basant sur **le plaidoyer** de cette association à coté des citoyens, les auteures tentent une étude qui se veut synthétique du travail du FTDES et pouvant servir

de feuille de route pour d'autres associations militantes pour les droits environnementaux.

Il apparait dans certains cas de figures que le plaidoyer ne permet pas toujours de rétablir les droits absents ou confisqués et d'assurer la justice environnementale souhaitée. Dans ce cas, le passage d'une position de défense de droits à une position d'attaque des violateurs devient une nécessité. Le cadre de la justice transitionnelle permet aussi de remédier au lourd héritage des abus des droits environnementaux dans certaines régions et à persister dans la lutte face à l'épuisement des outils classiques de plaidoyer. Rabeh Ben Othmane et Rihab Mabrouki décrivent ainsi dans **le troisième et dernier chapitre de ce rapport**, l'émergence du **contentieux environnemental** comme outil stratégique de défense des droits environnementaux dans la région du bassin minier. A travers un exposé des différentes étapes qui ont précédé le recours à cette stratégie, les auteurs décrivent son utilité dans le cas des combats environnementaux et tentent de briser l'image des entreprises de l'Etat et grands producteurs de la « richesse » nationale qui ne peuvent pas être questionnés et jugés pour leurs dépassements envers les composantes de l'écosystème et les droits environnementaux des générations présentes et futures.

En conclusion, ce rapport annuel du département Justice Environnementale est une volonté d'aborder la question environnementale selon la vision politique de l'association qui en plus d'exposer et d'analyser les problèmes majeurs dans le pays, tente de démocratiser l'acte de manifestation environnemental en Tunisie en rendant ses stratégies et outils accessibles à tous et en faisant un retour d'expérience sur son travail de suivi et d'appui quotidien aux mouvements environnementaux. Cette analyse vise le renforcement à la fois des mouvements pour faciliter leurs accès aux droits environnementaux mais aussi des institutions publiques chargées de garantir un environnement sain, pour qu'elles puissent assurer convenablement leurs missions et interagir positivement avec les protestations environnementales.

Nous vous souhaitons une bonne lecture.

Les mouvements socio-environnementaux de l'après-révolution : Face aux droits confisqués, des formes variées de protestation

Ines LABIADH et Mohamed GAALOU

Coordinatrice nationale et coordinateur régional de la région Monastir du projet justice environnementale

INTRODUCTION : Les mouvements sociaux de l'après révolution

La révolution de 2011, née au bassin minier en 2008 et déclenchée à Sidi Bouzid 2 ans plus tard a permis l'avènement de la liberté d'expression et de manifestation conduisant à la multiplication de mouvements de protestations socio-économiques dans toutes les régions tunisiennes pour des revendications touchant différents secteurs. Plusieurs activistes et membres de la société civile, autrefois réprimés et dépourvus de la liberté de manifester, ont trouvé dans le contexte mouvementé et transitionnel de l'après-révolution un cadre propice pour exprimer librement leurs demandes et manifester à côté et en soutien aux populations marginalisées, démunies et dépourvues de leurs droits de citoyenneté.

Quel que soit pour le travail, pour le niveau de vie, pour l'insertion économique ou pour l'environnement, toutes les régions tunisiennes connaissent aujourd'hui des mouvements de protestation prêts à tout pour faire valoir leurs droits et décrocher ce que la nouvelle Tunisie leur garanti dans sa constitution de 2011. Plusieurs luttes laborieuses sont menées sur le terrain, dans les médias et sur les réseaux sociaux pour faire pression et essayer d'améliorer les conditions économiques, sociales ou environnementales actuelles, résultats d'anciens mauvais choix politiques qui continuent à être adoptées par les différents gouvernements successifs. Ne se souciant que de leurs coût et

retombée financière et négligeant leurs impacts sur la société, le pouvoir d'achat du tunisien, son environnement et son bien-être d'une manière générale, les décideurs continuent à appliquer les mêmes schémas et plans de développement, tournés vers l'extraction des ressources des régions les plus riches naturellement pour les investir dans les régions naturellement « pauvres » en ressources mais profitant du fait de cette extrapolation de richesses pour prospérer économiquement et socialement. Ainsi se poursuit l'investissement dans le Nord et le Sahel au détriment des régions intérieures qui n'ont pas profité jusque là de l'application du principe constitutionnel de la discrimination positive.

Le fossé entre l'intérieur et le littoral, l'urbain et le rural, le Nord et le Sud ne cesse de se creuser et tous les indicateurs de développement socio-économiques le prouvent (chômage, taux de pauvreté, analphabétisme, accès à la santé, espérance de vie, etc.), divisant la société tunisienne en deux et conduisant progressivement à la disparition de la classe moyenne qui a fait pendant longtemps une composante du saupoudrage politique de l'ancien régime, afin de continuer à drainer des fonds de la part des principaux donateurs mondiaux (banque mondiale et FMI).

Contrairement à l'ancien régime répressif de Ben Ali qui se servait de la police et de la force pour camoufler et dissuader les protestataires, les gouvernements de l'après-révolution se sont affichés comme ceux d'un Etat de droits où la défense des droits humains est une priorité et où la liberté de manifester est garantie sans criminalisation ou pénalisation. Voilà pourquoi l'après 2011 est marqué en Tunisie par la multiplication des mouvements de protestations de plus en plus variés, organisés, déterminés et persévérants.

Justice environnementale et mouvements environnementaux

1. Justice environnementale et climatique

De nombreuses violations environnementales, résultat du modèle économique libéral basé sur l'exploitation irrationnelle des ressources, négligeant leur régénération et la dégradation de leur qualité, mènent aujourd'hui à des injustices environnementales en termes d'accès aux services de base tel que l'eau, l'assainissement et la gestion des déchets.

Avant d’être simplement un réservoir de ressources dans lequel les industriels et les secteurs économiques productifs puisent leur matière première, l’environnement constitue l’espace et la source de vie et d’épanouissement de l’être humain et la préservation de ses différentes composantes est indispensable puisque garantissant le droit à la vie, à la santé et au travail digne, en particulier dans les zones rurales vivant des ressources naturelles et de la terre.

Voilà pourquoi, la justice sociale ne peut être dissociée de la justice environnementale. Ces deux concepts sont intrinsèquement liés et les mouvements environnementaux en Tunisie sont aujourd’hui largement porteurs d’aspirations sociales que la détérioration de la condition environnementale a remonté en surface.

La justice environnementale et climatique définie comme l’accès à un environnement sain et l’exposition égale aux effets des changements climatiques entre les régions et les citoyens, est malheureusement absente aujourd’hui en Tunisie. Plusieurs régions souffrent de déséquilibres environnementaux divers dont essentiellement la pollution industrielle, par les déchets et les eaux usées et la privation d’eau potable.

A l’image de la justice environnementale, la justice climatique fait également défaut en Tunisie, qui est un pays à haut risque des changements climatiques. En effet, les projections suggèrent que les gouvernorats du Sud en particulier connaîtront les plus fortes augmentations de températures et les plus grandes baisses de précipitations à l’horizon de 50 à 100 ans. Les impacts des changements climatiques sont donc bel et bien là et nous vivons dans un pays à grand risque de pénurie d’eau¹, d’avancée de désert et des phénomènes extrêmes que nous voyons déjà se multiplier et se rapprocher, à l’instar des inondations de Gabes de 2017 et celles de Nabeul de 2018 et 2019. Les impacts sont également visibles sur les agroécosystèmes avec l’avancée de la floraison et la perturbation du calendrier agricole et l’invasion des cultures par des espèces nocives comme le charançon rouge sur le palmier dattier et la mouche blanche sur l’olivier. Un autre phénomène consiste en la montée de la mer qui menace les régions

¹ Selon un rapport de l’Institut des Ressources Mondiales (WRI) publié en Septembre 2020, la Tunisie est classée dans la catégorie des pays exposés à un stress hydrique élevé.

côtières comme l'archipel de Kerkennah dont plusieurs parties basses sont menacées de disparaître d'ici 2030.

Les tunisiens ne sont pas également exposés aux effets des changements climatiques. Ainsi, pendant les inondations de 2017 et 2019, les populations rurales étaient à chaque fois plus touchées par les dégradations des habitations et les cas de décès que les populations urbaines et ce, en raison de la vétusté de l'infrastructure hydraulique et de son absence totale dans plusieurs endroits. Aussi, face aux épisodes caniculaires de chaque année, les foyers pauvres peinent à survivre à la chaleur, en absence de moyens de climatisation et en raison de leurs maisons sans isolation, aussi simple soit-elle (abri, jardin, murs en pierres et non en briques, etc.). A Kerkennah, les petits pêcheurs d'éponges et ceux pratiquant la pêche par les *Chrafi*² sont démunis face au phénomène de mer rouge qui se reproduit chaque année provoquant la suffocation de poissons et la chute des ressources halieutiques de la mer qui constituent leur principale source de vie. Contrairement à eux, ce phénomène passe presque inaperçu par les grands pêcheurs avec leur matériel moderne et la facilité pour eux de gagner le large de la mer et à se mettre à l'abri des phénomènes climatiques néfastes.

L'injustice climatique est aussi présente dans le Nord-ouest comme à Ain Draham qui connaît, chaque année, des épisodes neigeux qui la coupent pendant des jours du reste du monde et provoquent de graves glissements de terrain détruisant les maisons, tuant le bétail et affectant l'agriculture. Ain Draham est également, régulièrement victime de violations sur sa forêt et de coupes anarchiques d'arbres qui constituent un vrai patrimoine naturel, non seulement pour la région du Nord-ouest mais aussi pour l'ensemble du pays. En effet, la forêt constitue les poumons de l'écosystème naturel, y compris pour l'homme et sa détérioration accentue la crise des changements climatiques par l'attaque à la principale source d'oxygène qui est l'arbre et la destruction d'une barrière physique importante dans la protection contre le réchauffement climatique provoqué par les gaz à effet de serre.

² Technique de pêche traditionnelle qui consiste à installer des bassins pour capter les poissons, clôturés par un matériau naturel à base de feuilles de palme.

2. Les mouvements socio-environnementaux

Les mouvements environnementaux se caractérisent par leur âge assez récent par rapport aux mouvements sociaux pour l'emploi, les conditions de vie ou l'insertion économique d'une manière générale. En effet, l'affaire climatique et environnementale n'a jamais été une question primordiale dans la politique tunisienne, sinon juste pour faire du *greenwashing* en particulier pendant l'ère de Ben Ali. Les questions sociales et économiques prennent toujours le dessus malgré le cadre législatif important dédié à l'environnement mais dont l'application fait souvent défaut.

La situation climatique, comme dans la plupart des pays du Sud, n'est pas une urgence politique parce que son impact sur le quotidien des citoyens n'est pas directement visible et perceptible comme le sont les conjonctures économiques et sociales. Aussi, c'est un peu resté une affaire d'élite qui se discute entre chercheurs et partenaires étrangers dans le cadre de projets et de programmes qui rarement aboutissent à des plans d'action et des stratégies visibles. Pourtant, la Tunisie est signataire de plusieurs conventions et accords internationaux dont surtout la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, l'accord de Kyoto et l'accord de Paris. Aussi elle s'est engagée à accélérer sa transition énergétique avec un objectif de 30% en 2030 mais au jour d'aujourd'hui nous sommes très loin de cet objectif, puisque nous atteignons à peine les 5%, et tous les secteurs restent tournés vers les énergies fossiles. De même pour l'adaptation aux changements climatiques, la Tunisie n'a toujours pas de stratégie nationale claire et les efforts restent minimes malgré l'ampleur de l'enjeu et des risques.

Contrairement aux revendications pour le climat, caractérisées par un certain élitisme (bureaucratie) qui les déconnectent relativement des demandes de la rue, des manifestations sociales à revendications environnementales ont commencé à gagner de la place à partir de 2011, avec le gain en marge de manœuvre par la dimension locale et la reconnaissance de l'acteur civil comme partenaire dans l'affaire politique. Ces mouvements sont partis des régions qui souffrent de problématiques environnementales lourdes et historiques (pollution industrielle à Gabes et au bassin minier, pollution de la baie de

Monastir...) et ont regagné l'ensemble du pays pour des revendications spécifiques à chaque région et contexte environnemental local.

2.1 Principales revendications

La prise en compte de l'aggravation des impacts négatifs de la pollution et de l'activité industrielle sur la qualité de l'air, de l'eau et sur la santé humaine, a renforcé la pression et multiplié les protestations pour le droit de respirer un air propre, de boire une eau potable de qualité et de vivre dans un environnement sain comme le garantissent, d'ailleurs bien les articles 44 et 45 de la nouvelle constitution de 2011.

Ainsi, au niveau de la baie de Monastir, la mer peine à respirer et à faire vivre ses poissons en présence d'une pollution importante par les rejets des usines de textile et de délavage de djeans et d'un réseau d'assainissement défectueux. La biodiversité marine et halieutique est en danger et l'emploi des pêcheurs est menacé. Les mouvements et les actions entreprises depuis 2006 pour dénoncer et remédier à ce désastre continuent avec la même ferveur une dizaine d'années plus tard³.

De même, dans les villes minières de Gafsa, l'air est irrespirable et l'eau est devenue une perle rare dans certains quartiers où la Compagnie Phosphate Gafsa surexploite les puits d'eau et monopolise l'usage de cette source déjà rare dans la région. Chaque été, le problème d'eau est exacerbé et la tension sociale atteint son apogée dans le bassin minier. Les protestations se multiplient provoquant dans certains cas l'arrêt d'activité dans les laveries du phosphate⁴. De leurs côtés, les familles rurales à Kairouan, dans les délégations de Haffouz, Hajeb Laayoun et Chbika vivent avec les coupures d'eau récurrentes et prolongées résultat de la chaleur et des mauvais branchements au réseau de la SONEDE ou des problèmes structurels et financiers que connaissent les Groupements de Développement Agricole, chargés de la fourniture d'eau dans les zones rurales. A ceci s'ajoute l'activité intensive des unités de mise en bouteilles d'eau minérale, qui n'est pas sans augmenter la pression sur la nappe d'eau provoquant son

³ Dernières manifestations au mois de juin 2020

<https://www.facebook.com/FTDES.Monastir/photos/a.466282793414687/3058221040887503/>

⁴ <https://ftdes.net/ar/acces-a-leau-bassin-minier/>

rabattement progressif. Le gouvernorat de Kairouan compte à lui seul 10 unités de mise en bouteilles d'eau dont l'activité suscite de plus en plus de désapprobations et de contestations de la part des habitants assoiffés. Ainsi, Salhi, M, habitant de Haffouz, se plaint lors d'un atelier organisé en février 2020 à l'occasion du congrès des mouvements sociaux « *l'Etat a creusé ici depuis les années 80 une vingtaine de forages pour alimenter les hôtels dans la région du Sahel. L'eau est jusqu'aujourd'hui acheminée vers la côte pendant que nous crevons de soif. En plus de ça, des permis de forage sont donnés tous les jours à des industriels pour extraire et conditionner l'eau mais aucun puit n'a été foré pour améliorer la desserte d'eau potable pour les habitants !* ».

Selon les statistiques de l'Observatoire Social Tunisien, le mois de juillet 2020 a enregistré 77 mouvements pour l'eau, soit 17% des 798 mouvement social enregistrés dans le pays. Le gouvernorat de Kairouan, en tête de liste parmi l'ensemble des gouvernorats, a enregistré à lui seul 55 mouvements pour le droit à l'eau. Ces derniers étaient sous forme de mouvements spontanés et ponctuels, survenus à la suite des coupures d'eau soudaines et plus au moins prolongées (sit-in devant la SONEDE, coupures de routes, rassemblement protestataire, marche vers les administrations et les lieux de décision régionaux...).

2.2 Evolution de l'acte de manifester en Tunisie

Sans prétendre à une analyse sociologique de l'acte de manifestation en Tunisie⁵, l'étude de l'historique des mouvements dans le pays, toutes causes confondues, dégage essentiellement trois principales formes :

➤ Une forme de grande ampleur qui peut conduire à d'énormes bouleversements dans la structure générale du pouvoir et la recomposition politique de l'Etat, à l'instar des émeutes du pain de 1984, les évènements de Gafsa de 1980 et 2008 et la révolution de 2011,

⁵ Cela ne relève pas de notre champ de compétences, ni de l'optique principale de cette contribution qui se veut essentiellement une réflexion partant d'un retour d'expérience basé sur l'accompagnement quotidien que le FTDES a apporté à des mouvements environnementaux.

➤ Des mouvements de protestations et de colère ponctuels et spontanés survenus après un problème qui peut être soit passager comme, dans le domaine environnemental, une coupure d'eau, une vague de moustiques ou un soudain nuage de poussière soit de longue durée mais ayant connu une aggravation à l'instar d'un pic de pollution dans un site industriel, d'une augmentation des taux d'émissions à côté d'une décharge ou de la mort d'espèce animale ou végétale après une longue exposition à la pollution,

➤ Des campagnes structurées qui peuvent naître d'un mouvement de colère ponctuel mais qui réussissent avec le temps à s'organiser structurellement, à avoir une stratégie d'action et de communication solide et à bien réagir face à la répression par les autorités, afin de continuer à exister et avoir une lutte continue et inlassable contre un problème donné.

Les mouvements environnementaux ont connu une évolution et des changements stratégiques dans le contenu et les modes d'action qui ont suivi le développement de la mentalité de protestation dans l'esprit des tunisiens, appuyé par le nouveau souffle de liberté gagné par la révolution et la mise en place progressive d'une tradition de militantisme environnemental. Cette transformation s'est accompagnée d'un meilleur discernement des droits environnementaux et des textes de lois qui les garantissent.

La dernière forme de mouvement, à savoir les campagnes structurées et bien organisées, fera l'objet de l'analyse qui va suivre et nous intéresse en particulier parce qu'elle véhicule plusieurs messages forts sur les droits humains environnementaux et sur l'importance d'innovation et de changement de pratiques et de tactiques, indispensables pour continuer à exister et faire valoir les droits absents ou confisqués. Aussi, ces mouvements et campagnes se caractérisent par des éléments de force et de faiblesse qui les distinguent les uns des autres et peuvent expliquer les différentes trajectoires vers la réussite ou l'échec dans le rétablissement des droits ou le cas échéant dans l'impact sociétal et médiatique engendré.

Le paragraphe suivant dresse le profil de trois mouvements environnementaux différents dans leurs causes et stratégies d'action.

L'objectif n'étant pas de relater l'historique de naissance de ces mouvements mais plutôt de tenter une interprétation et une lecture critique de leur fonctionnement et modes d'action. Nous verrons aussi comment certains mouvements ont continué à exister et faire pression avec la même ferveur malgré la répression et la criminalisation de la part des autorités.

3. Les mouvements environnementaux : pluralité des stratégies et différentes trajectoires

3.1 Agareb-Sfax : Campagne-Menich Msab-je ne suis pas une décharge

Dans la réserve naturelle Elgonna à Agareb du gouvernorat de Sfax, se côtoient quatre problèmes environnementaux qui font de ce lieu et de ses habitants les victimes d'une réelle catastrophe environnementale. Une grande décharge de margine, les eaux usées ménagers et les eaux non traitées d'une usine de carton et enfin la deuxième plus grande décharge contrôlée de la Tunisie déversent tous leurs déchets et ordures dans cette réserve naturelle pour dresser un tableau environnemental chaotique et impacter la vie, le bien-être et la santé des habitants alentours. Maladies respiratoires et dermatologiques, piqures de moustiques porteurs de virus et enfin mort et stérilité chez les femmes sont tous les impacts des 620 tonnes de déchets ménagers et industriels déversés quotidiennement dans la décharge de 35 ha.

La campagne *Menich Msab* est née en 2018 d'une idée commune des jeunes de Agareb pour dénoncer l'ensemble de ces violations environnementales et mettre l'accent en particulier sur la pollution atmosphérique, de la nappe d'eau et de la terre provoquée par la décharge d'Elgonna.

Dès son lancement, la campagne s'est distinguée par une forme originale : l'artistique et le choc visuel. Sans organisation de marches dans la rue, ni des sit-in devant les administrations où se prennent et s'exécutent les décisions, le point de départ était artistique. Les jeunes pionniers de la campagne dont certains sont diplômés en art ont, en effet, mobilisé leurs savoirs dans ce domaine pour attirer autrement l'attention publique et tirer la sonnette d'alarme sans pour autant « faire beaucoup de bruit ». Ainsi, théâtre de la rue, défilé de miss Sfax au milieu des déchets pour ressortir la controverse entre la beauté naturelle au sens large du terme et la mocheté et le dégoût engendrés par la pollution⁶ ont précédé le lancement de la campagne #Menich Msab sur les réseaux sociaux.



Œuvre de Maamoun Ajmi, illustrant Agareb comme une poubelle où tout est jeté y compris le droit à un environnement sain selon l'article 45 de la constitution

La campagne a ensuite emprunté une trajectoire assez classique pour dénoncer la pollution à Agareb et demander la fermeture de la décharge Elgonna. Ainsi, une pétition a été d'abord signée et une plainte déposée en se basant sur l'article 45 de la constitution. La couverture médiatique de la mort des victimes de la pollution à Agareb a joué en faveur des manifestants qui ont obtenu gain de cause le 10 octobre 2019 par la décision juridique de fermer définitivement la décharge. Cette phase intermédiaire s'est déroulée selon une stratégie suivie par la

⁶ Pour plus de détails sur la composante artistique dans la campagne, voir le chapitre qui lui était consacré dans le rapport annuel de 2019 du département Justice Environnementale.

<https://ftdes.net/rapports/justice.envi2019.fr.pdf>

plupart des mouvement environnementaux pour arracher leurs droits, à savoir d'augmenter la pression et se faire aider par des avocats. Mais ce qui suit a fait gagner à la campagne une grande notoriété et médiatisation résultats en particulier de la mise sur le réseautage médiatique et la sollicitation des personnages publics et de célébrités (acteurs, journalistes, animateurs télé connus) pour appuyer la campagne et publier des messages de soutien aux habitants de Agareb sur les réseaux sociaux⁷. Cette tactique a permis de faire grimper le nombre de supporteurs du mouvement et par la suite sa légitimité populaire.

La décision de fermeture de la décharge n'étant pas appliquée, les jeunes du mouvement ont relancé leur campagne, relativement mise en suspens entre février et Août 2020, pour reprendre de plus belle avec cette fois une marche le 13 Aout, journée de la fête nationale de la femme, suivie d'un sit-in à l'entrée de la ville et un blocage de tous les camions acheminant les déchets vers la décharge. La route coupée, ces derniers étaient contraints de rebrousser chemin avec leurs déchets.



Pendant plus d'une semaine, les déchets de tout le gouvernorat de Sfax n'atteignaient pas la décharge de Agareb et des voix se sont levées pour résoudre ce problème et remettre la situation à « la normale ». A travers la perturbation du circuit normal d'évacuation de déchets et l'émergence d'une situation environnementale alarmante dans

⁷ Ici, message de l'acteur Jaâfar Gasmi : <https://www.facebook.com/chokri.elbahri/videos/10223737794262038>

l'ensemble du gouvernorat, les citoyens et les responsables des autres délégations et municipalités ont pris conscience de l'ampleur du problème et vivre ne serait-ce que pour quelques jours le calvaire que les habitants de Agareb vivent depuis des années. L'urgence de la situation a amené à l'enchaînement de réunions à tous les niveaux, de la municipalité au gouvernorat en arrivant au ministère de l'environnement qui a fini par reconnaître la gravité de la situation environnementale à Agareb et à ordonner l'application de la décision de fermeture d'ici 2021. En attendant, l'Etat représenté par l'Agence Nationale de la Gestion des Déchets (ANGED) s'est engagé à surveiller la situation environnementale dans la région pour éviter toute dégradation possible et les activistes de la campagne demeurent sur leurs gardes pour rebondir et repartir en lutte en cas de non application de l'accord conclu.

Pour dissuader les activistes, la campagne a connu la répression et ses membres ont été accusés de malfaiteurs et d'égoïstes qui ne pensent qu'à la situation environnementale dans leur ville mais pas à celle de l'ensemble du gouvernorat. Aujourd'hui, la campagne *Menich Msab* continue à exister et à faire pression sur les autorités et sur l'ANGED malgré le laxisme des autorités dans l'application de la décision de fermeture de la décharge et en dépit de la criminalisation des quatre manifestants leaders du mouvement qui ont été arrêtés puis remis en liberté grâce à l'effort de leurs avocats et à une campagne de dénonciation populaire et médiatique dénonçant la criminalisation des mouvements environnementaux. En effet, comme un slogan de la campagne le dit bien « *les droits ne s'offrent pas mais s'arrachent* ».

3.2 Sit-in de Hwaydia pour l'eau et contre l'industrie extractive

Hwaydia est un petit village de la ville de Tabarka dans le gouvernorat de Jendouba. Son intérêt réside dans le fait qu'il est représentatif de l'échec de la politique économique du pays basée sur l'appui aux industries extractives et la marche forcée vers l'exploitation irrationnelle des ressources naturelles, en particulier hydriques.

Tout a commencé le 23 décembre 2019 par une série de manifestations et un sit-in des habitants du douar Hwaydia pour

demander la fermeture définitive de la carrière de pierre, gérée par la société *Alitihad* du Nord-ouest. Les grands engins de la carrière ont en effet atteint, pendant leur activité de creusement et d'extraction, la nappe d'eau qui alimente la source *Dhoukara*, unique source d'eau potable dans le douar. La pollution de l'eau par la poussière et les matériaux solides issus de l'activité d'extraction ont provoqué petit à petit non seulement la dégradation de la qualité de l'eau mais aussi la réduction de son débit en faisant passer le nombre de ruisseaux coulant vers le douar de 5 à 2 seulement.

Les habitants ont essayé de protéger la source d'eau en la couvrant d'une manière artisanale mais ceci ne permettait pas de protéger l'eau en profondeur qui continue à se mélanger avec les matériaux de construction extraits. L'eau est devenue trouble, boueuse et les paysans ont réclamé une première fois auprès du gouverneur de Jendouba, qui a eu la bravade de déclarer aux médias, devant la grande surprise et détresse des femmes que l'eau de la source *Dhoukara* était tout de même potable !

Accompagnés par un nombre d'ONG et des avocats, les habitants ont fini par porter plainte le 10 janvier 2020 contre la société exploitant la carrière en s'appuyant sur deux rapports d'expertise de l'Agence Nationale de la Protection de l'Environnement qui prouvent les impacts négatifs de l'activité de la carrière sur l'environnement et la source d'eau et aussi parce que le permis d'exploitation de la carrière n'est plus valable depuis avril 2019.

a. La femme paysanne, au cœur du mouvement

Ce sont, spontanément ou tactiquement, les femmes du douar qui ont apparu en devant de la scène depuis le début du sit-in fin 2019. Ces femmes, qui gèrent les petites parcelles agricoles de fruits et légumes, se sont senties doublement touchées par la pollution de la source d'eau, à la fois pour leur approvisionnement ménager et pour leurs cultures vivrières. Voilà pourquoi elles étaient dans la première ligne de combat pendant les manifestations et sur les 7 personnes arrêtées après la manifestation devant le gouvernorat, deux étaient des femmes.

De même, la tente du sit-in installée depuis le mois de janvier 2020 au pied de la montagne, avait toujours accueilli les femmes de Hwaydia, bien éclairées à propos de la situation et déterminées à ne rien lâcher pour faire valoir leur droit. Le sit-in en bas du site de la carrière a contraint l'investisseur à arrêter son activité temporairement ce qui demeure insuffisant pour les habitants qui réclament une décision de fermeture définitive et officielle de la part des autorités régionales et des ministères concernés.



Le 11 mars, sur les murs extérieurs du gouvernorat, les femmes de Hwaydia font des empreintes de main avec l'eau boueuse de la source *Dhoukara*

Le 16 septembre devant le tribunal de première instance de Jendouba, les femmes devant et côte à côte avec les hommes



b. L'importance des slogans utilisés

Pendant leurs manifestations, les habitants emploient des messages comme « la carrière est fermée par une décision populaire » et « commissionnaires, lâchez notre source *Dhoukara* ! », pour dénoncer la connivence implicite du gouverneur avec la société exploitant la carrière. La mise en avant de l'importance de la source d'eau pour les quelques 50 foyers du douars *hwaydia* et pour leurs moyens de subsistance a suscité l'intérêt et le soutien d'un nombre d'ONG et d'activistes des droits de l'homme qui ont vu dans ce mouvement l'incarnation d'une lutte des classes des paysans pour le droit à l'eau et à la terre face au capitalisme extractive. Ainsi, sur les réseaux sociaux, des slogans sont employés pour illustrer les bienfondés de ce mouvement, tel que #souveraineté_alimentaire, #droit_à_l'eau et #terrorisme_environmental.

c. Stagnation du mouvement : marginalisation politique et faible couverture médiatique

Le sit-in Hwaydia a aujourd'hui 10 mois d'existence. Comparé à d'autres mouvements, ses activistes tournent un peu en rond malgré l'appui inlassable de la société civile et la détermination des habitants. Et pour cause, les médias qui exceptées quelques initiatives citoyennes et radios locales, n'ont pas joué en faveur d'une bonne couverture et publicisation de l'affaire Hwaydia. La faiblesse de la couverture médiatique en raison de l'absence d'une vraie stratégie dans ce sens-là, est un vrai obstacle à la légitimation du mouvement et à la mobilisation de masse, indispensable dans ce cas pour faire pression sur les autorités régionales accusées de comploter avec le responsable de la carrière. Certains éléments peuvent expliquer la « stagnation » que connaît le mouvement et sa faible médiatisation :

- La campagne n'a pas de relais à Tabarka, dans le centre du gouvernorat ou dans les grandes villes voisines. Ce qui fait que ce sont toujours les mêmes personnes qui manifestent devant le gouvernorat ou se présentent le jour des audiences devant le tribunal. Pourtant, c'est un mouvement représentatif de plusieurs autres cas d'accapuration de

ressources naturelles et de dépossession forcée dans le Nord-ouest ou dans d'autres zones rurales du pays ;

- L'enjeu social lié à la contamination de la source d'eau par l'activité de la carrière, peut être considéré, par les médias, comme faible au vu du nombre d'habitants concernés et de l'échelle géographique petite. Contrairement à la campagne *Menich Msab* par exemple où la sécurité environnementale de tout le gouvernorat de Sfax était en danger, ce qui était au final déterminant dans la décision de fermeture définitive de la décharge Elgonna.
- La marginalisation historique, l'enclavement et l'absentéisme politique et médiatique de la région du Nord-ouest d'une manière générale ne date pas d'hier et joue un rôle crucial dans la faible médiatisation de l'affaire *Hwaydia* comme c'est le cas pour tous les mouvements sociaux qui prennent naissance dans la partie Ouest du pays⁸. En plus, la précarité économique dans ces régions ne permet pas aux mouvements de bonnes ressources financières, logistiques et humaines pour se développer et gagner en efficacité.

3.3 Le mouvement environnemental de la baie de Monastir

Le mouvement de la baie de Monastir est né en 2006 après la catastrophe environnementale qui a touché la ville de Ksibet El Mediouni, avec la mort de poissons, le changement de la couleur de la mer en rouge et l'émission du gaz de sulfate d'hydrogène, qui a conduit à de nombreux cas d'étouffement.

Le mouvement environnemental dans la baie de Monastir est le résultat de l'exacerbation des problèmes de développement économique et social dans la région auxquels s'ajoute la stagnation économique

⁸ Le Ftdes a eu une expérience similaire avec une marche féminine pour l'eau dans le village Erroui de Ain Draham, pas loin du barrage Barbara. <https://ftdes.net/leau-est-en-face-de-nous-et-on-meurt-de-soif/>

causée par la détérioration de la principale source de vie des habitants qui est la pêche et ce, en raison du déversement direct dans la mer des eaux usées des trois stations d'épuration Sayada- Lamta-Bouhjar, Frina, et Jammel. Les eaux usées de ces stations sont déversées à Oued El Melah qui les achemine à son tour vers le canal de Khniss. En outre, environ 62 usines de délavage et de teinture de textile rejettent leurs eaux industrielles non traitées dans les bassins récepteurs naturels et directement dans la baie, provoquant ainsi la détérioration de la situation environnementale et des changements écologiques et environnementaux majeurs dans le milieu naturel alentour.

Face au silence de l'État et au déni de sa responsabilité dans cette catastrophe environnementale, une grande vague de protestations a éclaté et le mouvement de la baie de Monastir est déclenché en 2006 pour continuer sa lutte jusqu'à aujourd'hui.

a. Les stratégies du mouvement

a.a. Mécanismes classiques

Le mouvement de la baie de Monastir a connu de nombreuses protestations dans la plupart des villes de la baie notamment Ksibet El Madiouni en 2006, Khniss-Ksibet El Mediouni- Sayada- Lamta-Bouhjar en juillet 2011 et Sayada en 2019 pour dénoncer l'injustice flagrante envers la population de la région. Les protestations avant la révolution étaient marquées par leur grande intensité provoquée par la répression exercée par le régime de Ben Ali. Après 2011, celles-ci sont devenues plus fréquentes et ont gagné en organisation pour assurer la pression nécessaire sur les autorités afin de les conduire à résoudre le problème de pollution dans la baie de Monastir.

Par moment, le mouvement s'est caractérisé par une grande violence par les manifestants qui ont eu recours au blocage de la route et à des sit-in de longue durée devant le gouvernorat de Monastir et à l'intérieur de la station d'épuration. Les années 2012/2013 (règne de la troïka) ont été les plus violentes puisqu'elles ont enregistré la destruction et la brûlure de certains équipements de la station d'assainissement de Oued El Souq, ainsi que la fermeture de la route nationale 92 pendant 5 jours consécutifs en septembre 2013.

Ces méthodes de protestation classiques, à l'instar de la fermeture des routes et des sit-in, ont été les premières formes de protestation qui ont accompagné le lancement du mouvement survenu après l'aggravation des conséquences environnementales sur l'écosystème de la baie. Bien que ces méthodes soient classiques, elles ont permis un début fort au parcours du mouvement et ont été un moyen de confusion et de pression sur l'autorité.

a.b. Mécanismes de protestation innovants

Protestions artistique et médiatique

Après une première phase classique, le Mouvement de la Baie de Monastir a tenté de diversifier ses formes d'action pour être parfois créatives en utilisant des méthodes de protestation nouvelles et innovantes, comme la protestation artistique. Ainsi, un graffiti « le poisson veut partir », dessiné sur le mur de la station d'épuration Sayada-Lamta-Bouhjar, a connu un grand succès⁹ ainsi que le film documentaire " La baie de Monastir entre souffrance et espoir " ¹⁰. En plus de ça, un festival du film environnemental organisé en 2019, a permis de mobiliser toutes les régions du pays. Aussi, plusieurs spots de sensibilisation ont été conçus et diffusés sur les réseaux sociaux accompagnés par une chanson pensée par les jeunes de Sayada pour illustrer la pollution dans la baie de Monastir.

Pour appuyer cette orientation artistique, le mouvement de la baie de Monastir a œuvré pour attirer les médias dans le cadre de la stratégie de pression sur l'autorité et pour tenter de gagner plus de soutien des organisations nationales et internationales de la société civile en publiant de nombreux articles dans les journaux tunisiens et internationaux et en participant à des programmes télévisés, dont notamment le programme « Observateurs » sur France 24. Par ailleurs, l'évènement « Delphis 2010 », organisé l'été 2010 a eu un bel écho ayant permis d'éclairer davantage les problèmes les plus importants de la baie de Monastir.

⁹https://www.youtube.com/watch?v=ChBDvCfbrNM&feature=youtu.be&ab_channel=TheDeezay

¹⁰ <https://www.youtube.com/watch?v=hzrVPuswZdc&t=496s>

Séminaires et négociations pour proposer une politique alternative : le projet « Al Kahina »¹¹

Parallèlement à la pression artistique et médiatique, une rencontre avec les habitants a été organisée dans la ville de Ksibet El Mediouni, en présence du Gouverneur de Monastir et du Directeur Général de l'Office National de l'Assainissement (ONAS). À la suite de cette réunion, le projet « Al Kahina » a été proposé par le Forum tunisien pour les droits économiques et sociaux FTDES comme alternative à la gestion en cours du problème de la pollution de la baie de Monastir et comme solution au problème des eaux usées industrielles et domestiques en Tunisie d'une manière générale. Suite à la proposition du projet « Al Kahina », des réunions et séminaires de réflexion ont eu lieu sous proposition du FTDES, et des sessions ont été organisées avec des députés de la région et des experts pour étudier la proposition de la société civile et sa stratégie pour lutter contre la pollution dans la baie de Monastir. Ainsi, en décembre 2012, il a été convenu de fermer la station Sayada -Lamta -Bouhjar et de la transformer en station de pompage, tout en cherchant un nouvel emplacement pour la station.

En 2013, le Forum tunisien pour les droits économiques et sociaux a publié un rapport sur la catastrophe environnementale dans la baie de Monastir¹², qui a eu une large résonance, en particulier auprès des médias locaux et étrangers, ainsi qu'auprès de la société civile étrangère et ce, car il a réussi à mettre en évidence et à pointer la violation flagrante des droits des citoyens de la baie à vivre dans un environnement sain. Ce succès a motivé les activistes du mouvement en particulier ceux de l'Association Ibn Rouchd pour la culture et la science, du Forum tunisien pour les droits économiques et sociaux et de la Jeune Chambre internationale, à intensifier les séminaires et campagnes de sensibilisation afin de booster le projet de réaménagement de la baie de Monastir « Al Kahina ». Ces efforts ont porté leurs fruits fin 2015 par l'adoption du projet par le ministère de l'environnement.

¹¹<http://ftdes.net/rapports/alkahina.pdf>

¹²<http://ftdes.net/rapports/desastreecologiqueMonastir.pdf>

L'ensemble des mécanismes précités utilisés par le mouvement environnemental de la baie de Monastir, qu'ils soient classiques ou artistiques et médiatiques, lui ont permis de bien mener sa campagne de plaidoyer afin d'atteindre l'objectif souhaité et d'éliminer toutes les formes de pollution dans la baie. En outre, le mouvement a adopté des méthodes scientifiques afin de réfuter et de nier les allégations de l'autorité dans ses tentatives répétées de camouflage de la pollution maritime et ce, à travers des analyses de laboratoire de l'eau de mer, des études et des campagnes de sensibilisation pour alerter au sujet des risques et des conséquences de la pollution sur la santé humaine et la sécurité de l'environnement.

Au final, après 14 ans d'existence, le mouvement environnemental dans la baie de Monastir a adopté diverses méthodes et mécanismes, notamment avec l'acquisition d'une expérience dans le plaidoyer avec les autorités et les administrations concernées par les affaires environnementales. Le mouvement est devenu l'orchestrateur des négociations et du processus de réhabilitation, surtout après l'adoption de l'initiative de la société civile représentée par le projet « Al Kahina ». Par ailleurs, le problème de la pollution dans la baie de Monastir a acquis une dimension sociale au fil du temps, d'autant plus qu'il touche plus de 200 000 habitants. L'élargissement de la ceinture populaire de plaidoyer était et demeure l'une des stratégies les plus importantes de ce mouvement, qui poursuit ses luttes pour dissuader les pollueurs et pour sauver la mer et la richesse aquatique.

CONCLUSION

Que ce soit à Hwaydia, Agareb ou à Monastir, la cause pour laquelle les citoyens se sont soulevés est celle du droit à un environnement sain comme le garantit la constitution et toutes les conventions internationales. Qu'elles soient classiques ou adoptant des outils novateurs, ces manifestations sont toutes légitimes et méritent d'être appuyées et soutenues dans leur combat quotidien pour rétablir les droits environnementaux violés que l'Etat et ses organismes sont incapables de rétablir par faute de moyens matériels ou logistiques ou par simple manque de volonté politique.

Le plaidoyer comme stratégie pour défendre les droits environnementaux

Retour d'expérience du Forum Tunisien pour les Droits Économiques et Sociaux

Minyara MEJBRI et Hayet ATTAR

Coordinatrice régionale du projet Justice Environnementale et assistante de programmes de la section Kairouan du FTDES

INTRODUCTION

Avant et pendant la révolution, l'environnement n'a jamais fait partie des priorités du citoyen qui se révoltait pour changer son vécu économique et social. Mais la liberté gagnée après la révolution, a donné lieu à l'émergence de



plusieurs associations, organisations et acteurs qui travaillent sur les différents aspects qui se rapportent à la vie des tunisiens et celle des générations futures. Ainsi, parmi les objectifs et slogans qui ont été lancés par les citoyens révolutionnaires en décembre 2010 et janvier 2011, le droit des Tunisiens à un environnement sain et au développement durable a été soulevé par plusieurs voix afin de constitutionnaliser les droits environnementaux et d'instaurer la justice environnementale et climatique étroitement liée à la justice sociale.

Par ailleurs, l'empiètement des forces économiques et des intérêts capitalistes au détriment de l'environnement et de la santé des citoyens a incité les militants et la société civile active dans le domaine des droits de l'homme à faire pression sur les autorités et le législateur afin de constitutionnaliser les droits environnementaux. La Constitution 2014 a ainsi reconnu ces droits et leur légitimité à travers les articles 44 et 45 qui reconnaissent le droit de chaque citoyen à l'eau, son droit à un environnement sain et le devoir de l'État de protéger les ressources naturelles et la bonne exploitation des richesses relatée dans les articles 12 et 13. En plus de la constitution, l'Etat Tunisien est tenu de respecter les accords et protocoles internationaux qu'il a signés avec la communauté internationale.

Dans ce cadre, la société civile a adopté différents mécanismes et plans d'action pour appuyer les revendications, changer les politiques et consacrer un modèle de développement équilibré et respectueux de l'environnement. Et dans un souci d'efficacité, elle cherche perpétuellement à développer ses méthodes de travail afin d'apporter les changements appropriés. Le plaidoyer est ainsi l'un des principaux outils pour mener et accompagner les luttes des droits de l'homme, apporter des changements aux politiques existantes et atteindre la justice environnementale à travers la pression continue sur les décideurs pour qu'ils reconnaissent leur responsabilité envers l'environnement et traitent avec sérieux les revendications des manifestants.

Dans ce contexte, le projet justice environnementale du Forum Tunisien pour les Droits Economiques et Sociaux (FTDES) vise à défendre les droits socio-environnementaux tels que le droit à l'eau, le droit à un environnement sain, le droit au développement durable et la préservation des ressources naturelles. Grâce à son équipe centrale (au niveau du siège à Tunis) et régionale, le FTDES soutient les mouvements environnementaux pacifiques qui mènent un combat contre les violations environnementales et plaide à côté de ces revendications sur le terrain et juridiquement.

Afin de développer les capacités et les compétences de l'équipe du projet, celle-ci a été formée sur la méthodologie de planification des campagnes de plaidoyer et la conception d'un plan d'action stratégique

de manière à assurer efficacement l'appui des mouvements et à pousser vers la concrétisation de leurs revendications en apportant les changements nécessaires aux politiques et pratiques environnementales.

Malgré le volume et le poids des dossiers environnementaux dans cette conjoncture économique et sociale exceptionnelle aux niveaux national et international, le département Justice Environnementale est déterminé à aller de l'avant dans l'appui des mouvements environnementaux et tente à travers cet article de partager son expérience de plaidoyer espérant qu'elle représente une petite feuille de route pour les organisations ou individus qui œuvrent pour une justice environnementale et climatique.

Aperçu sur la stratégie de plaidoyer

1. Le concept de plaidoyer

Le Projet de Nouvelles Tactiques en Droits de l'Homme du Centre des Victimes de la Torture¹³, a défini le plaidoyer comme « une opération politique de droit qui s'appuie sur la participation des individus dans l'influence des décideurs afin d'appuyer une affaire donnée et d'opérer un changement basé sur la justice et l'égalité et ce, à travers un ensemble de tactiques stratégiques qui se définissent via une analyse et connaissance de l'ensemble des éléments contextuels ».

Pour mener une stratégie de plaidoyer efficace, la plupart des défenseurs des droits de l'homme et des ONG nationales et internationales s'inspirent de la méthodologie de **Sun-Tzu**¹⁴ basée sur cinq étapes.

« Une stratégie sans tactique est le moyen le plus lent vers la victoire. De même, des tactiques sans stratégie est juste le bruit qui annonce l'échec », Sun Tzu.

¹³<https://www.newtactics.org/ar/%D9%85%D9%86-%D9%86%D8%AD%D9%86>

¹⁴https://ar.wikipedia.org/wiki/%D8%B3%D9%88%D9%86_%D8%AA%D8%B2%D9%88

2. Les cinq étapes pour élaborer une stratégie de plaidoyer efficace



Les étapes d'une stratégie de plaidoyer

Une stratégie de plaidoyer se base sur cinq étapes, définies comme suit:

Identification du problème

Afin d'assurer la réussite du plaidoyer, il est indispensable d'identifier clairement le problème sur lequel portera le plaidoyer. Ce problème, étant une violation d'un des droits universels de l'Homme, doit être bien défini et posé comme un droit et non comme un simple besoin. Aussi, si le domaine d'intérêt est trop vaste, il sera difficile d'apporter des changements concrets.

Afin de définir précisément le problème, l'arbre des problèmes peut être utilisé puisqu'il permet de visualiser l'ensemble des causes et des conséquences d'un problème central tout en déterminant la voie pour atteindre l'objectif et construire une vision réaliste¹⁵.

¹⁵https://www.eawag.ch/fileadmin/Domain1/Abteilungen/sandec/schwerpunkte/se/sp/CLUES/Clues_arabic/Tool/8_1.pdf

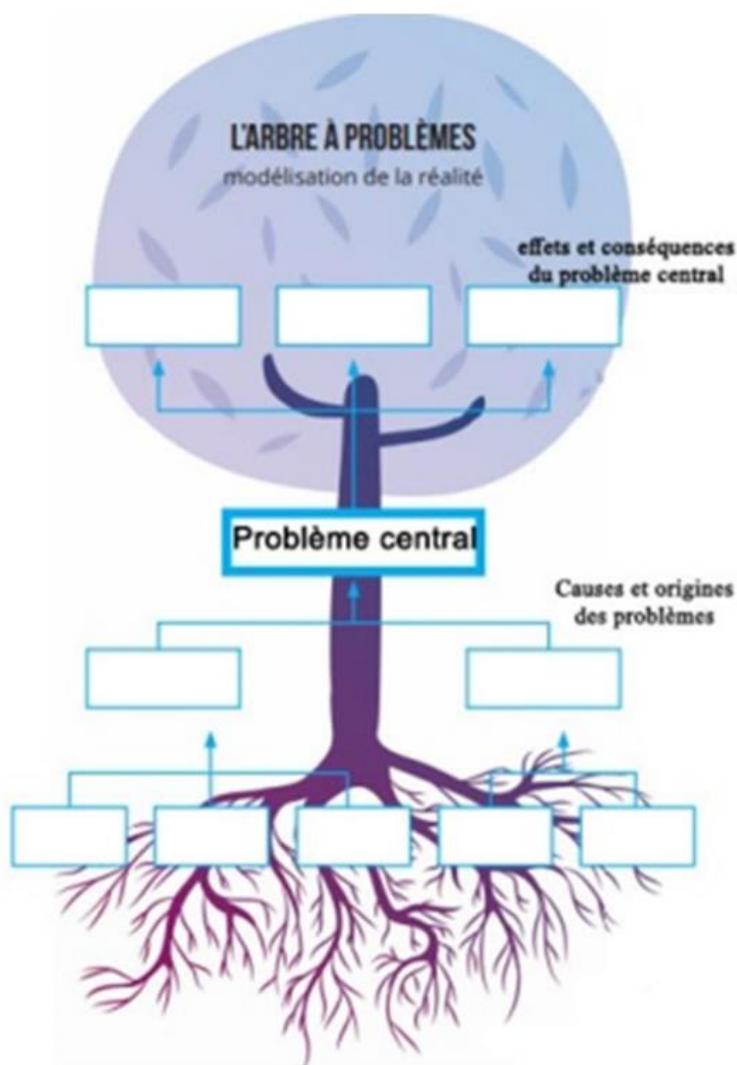


Schéma explicatif : Arbre des problèmes

Dans cette étape, il faut consulter toutes les lois, législations, rapports, études et accords conclus aux niveaux régional, national et international en relation avec les droits environnementaux.

Cette étape permet également d'identifier les sources de connaissance qui sont au nombre de trois selon Sun Tzu : se connaître, connaître son adversaire et connaître le terrain de plaidoyer. Ensuite, il faut identifier chaque source en termes de forces, faiblesses, ressources,

opportunités, risques et défis avant de comprendre la nature des relations sociales, politiques, économiques et culturelles qui régissent le terrain de plaidoyer et ce pour pouvoir identifier les alliés, les opposants et développer les tactiques nécessaires.

Elaborer une vision

Une vision est une description claire de l'avenir. Une vision définie en collaboration avec des partenaires et des parties prenantes s'appelle une vision partagée. Afin de maintenir la motivation et l'inspiration de toutes les personnes impliquées et de les faire avancer dans la même direction, la vision doit être résumée en une phrase unique qui décrit l'avenir que l'on vise à créer.

Exemple de vision : *L'eau est disponible en quantité suffisante et de bonne qualité pour chaque personne.*

Cartographie du terrain de plaidoyer

Le terrain du plaidoyer est l'environnement entourant représenté par un ensemble de relations : sociales, politiques, culturelles, économiques, personnelles ou institutionnelles liées toutes au problème abordé (la violation).

Le Programme des Nouvelles Tactiques en matière de droits de l'homme¹⁶ a préparé « la cartographie d'un terrain de plaidoyer » pour aider les défenseurs des droits de l'homme à comprendre et à développer des outils stratégiques pour une cartographie des relations humaines dans le domaine du plaidoyer, qui couvre la connaissance des individus, des groupes et des institutions œuvrant pour ou contre le changement souhaité.

Dans cette étape, les alliés qui possèdent la même vision et intérêt et leur influence sur les décideurs, doivent être définis ainsi que les adversaires et l'étendue de leur capacité à contraindre les plans envisagés. Aussi, des informations doivent être collectées sur les deux groupes pour faire la distinction entre l'adversaire et la partie neutre dans un objectif de développer les tactiques nécessaires à la mobilisation des alliés et à joindre les parties neutres dans le combat mené.

¹⁶<https://www.newtactics.org/ar/ar/ساحة-المناصرة>

Explorer les tactiques

Une tactique est une procédure spécifique ou un système de mesures prises pour influencer l’attitude du groupe cible. Les tactiques aident à faire avancer la stratégie et le succès de toute tactique dépend de la façon dont elle est utilisée, c’est-à-dire comment, quand et où elle est utilisée.

Les tactiques dépendent généralement du niveau d’expertise, de la recherche et des enquêtes, de la pression médiatique, de la mobilisation communautaire et du réseautage avec les parties officielles et informelles, ainsi que de l’adoption de réunions directes sur le terrain et de la formation de groupes de pression.

Elaborer un plan d’action

C’est l’étape de planification, qui comprend presque toutes les étapes précédentes et peut se résumer dans un tableau comme le montre la figure suivante :

Comment allez-vous mettre en œuvre les tactiques			Quelles sont les ressources humaines / matérielles nécessaires	
Quelles sont les étapes nécessaires?	Où et quand?	Le responsable ?	Ressources existantes?	vous avez besoin de quoi?

Tableau pour préparer un plan d’action

Après chaque tactique ou étape mise en œuvre, il est important de suivre et d’évaluer les résultats de la campagne, de tirer des leçons et

d'évaluer les progrès afin de faire des ajustements à la stratégie et de mettre à jour les informations et ressources nécessaires.

Les expériences du FTDES

1. Plaidoyer pour les victimes de la soif (Kairouan et Gafsa)

Notre approche au FTDES dans le cadre du projet justice environnementale se base sur les lois et le cadre législatif qui cadrent les droits économiques, sociaux et environnementaux et stipulent l'obligation de les respecter à l'instar de l'article 44 de la constitution de 2014 selon lequel « *le droit à l'eau est garanti. la préservation de l'eau et la rationalisation de son exploitation est un devoir de l'Etat et de la société* ». De même, on se réfère aux accords et conventions internationales des droits de l'homme comme le Pacte International des Droits Economiques, Sociaux et Culturels (articles 11 et 12) « *L'eau est une richesse naturelle limitée. C'est une matière essentielle pour la vie et la santé. Le droit à l'eau est un droit indispensable pour une vie digne* »¹⁷. Voilà pourquoi le FTDES plaide pour mettre en exergue les violations et critiquer les politiques injustes de l'Etat dans la gestion des réserves d'eau, d'une part et pour proposer d'autre part des alternatives et solutions pour que chaque citoyen puisse accéder à l'eau potable.

Le droit à l'eau est un axe de travail principal pour le département justice environnementale notamment dans les sections de Kairouan et du bassin minier, vu l'ampleur de la crise de la soif liée principalement aux coupures continues d'eau dans plusieurs régions. Les coupures enregistrées peuvent durer des années successives ce qui explique le nombre important des mouvements protestataires et l'augmentation de la colère au sein des communautés privées d'eau. Selon l'Observatoire Social Tunisien, les gouvernorats de Gafsa et Kairouan, étaient en tête de liste en 2019 pour le nombre des protestations qui revendiquent le droit à l'accès à l'eau potable et ce, avec 318 protestations dont 117 à Kairouan.

La situation s'est aggravée avec la propagation de la pandémie du Covid 19 ce qui a poussé à une évolution dans l'acte protestataire puisqu'on

¹⁷ <https://www.escri-net.org/fr/droits/leau>

manifeste désormais contre l'absence d'eau mais aussi pour l'impossibilité de pratiquer le protocole sanitaire et le respect du confinement total. Et pour cause, une grande partie des citoyens obligés de se déplacer dans les montagnes, à des dizaines de kilomètres de leurs foyers pour s'approvisionner en eau dans les cours naturels. Le FTDES a publié un communiqué à ce sujet¹⁸.

1.1. La crise de soif à Kairouan et la campagne de plaidoyer pour changer la politique de l'eau

Lorsque nous avons commencé le travail sur ce dossier, la vision n'était pas claire concernant le système hydraulique dans le gouvernorat de Kairouan, raison pour laquelle l'équipe de travail a commencé par collecter des données sur les ouvrages hydrauliques de la région ainsi que sur le système des Groupements de Développement Agricole (GDA), qui sont la principale source d'approvisionnement en milieu rural avec un taux d'intervention estimé à 51%. L'accent a été mis sur les problèmes rencontrés par ces GDA dont 150 associations, concernant l'eau potable. Dans le cadre de la recherche, l'équipe a accédé à toutes les études et articles sur ce sujet avant de passer à la phase du constat à travers des visites sur terrain, où nous avons communiqué avec les populations pour écouter leurs témoignages et identifier le problème de près, notamment avec chaque mouvement de contestation mené. Aussi, nous avons échangé avec le commissariat régional de développement agricole (CRDA) et la société de distribution et exploitation des eaux-district Kairouan (SONEDE) puisqu'il s'agit des deux principaux fournisseurs d'eau potable dans la région.

Dans un souci d'obtenir l'information fiable, des sources officielles, l'équipe du projet Justice Environnementale a mobilisé la loi n°22 de 2016 relative au droit d'accès à l'information¹⁹ comme nouveau mécanisme qui nous a permis d'obtenir des informations sur les projets de raccordement d'eau prévus et en arrêt d'exécution ainsi que leur coût total auprès du CRDA, de même que les dettes des GDA auprès de la Société Tunisienne d'Electricité et de gaz (STEG).

¹⁸ <https://ftdes.net/العربية-بيان-اليوم-العالمي-للمياه>

¹⁹ <https://ftdes.net/rapports/justice.envi2019.fr.pdf> page 25

Par ailleurs, l'équipe du FTDES-section Kairouan a pu cerner le nombre d'écoles primaires non liées au réseau de la SONEDE et ce, dans le cadre du plaidoyer pour le droit des élèves des écoles rurales à une éducation dans des conditions décentes, leur droit à la santé et le devoir de les protéger contre les maladies résultant de l'absence d'eau.

<i>Délégation</i>	Nombre total des écoles dans la délégation	Nombre des écoles primaires non liées à la SONEDE en 2014-2015	Nombre des écoles primaires non liées à la SONEDE en 2018-2019
<i>Kairouan Nord</i>	24	1	0
<i>Kairouan Sud</i>	27	4	4
<i>Chebika</i>	24	11	10
<i>Sbikha</i>	37	27	27
<i>Oueslatia</i>	31	26	22
<i>Ain Jloula</i>			4
<i>Elala</i>	25	19	19
<i>Haffouz</i>	25	19	18
<i>Hajjeb Elaouen</i>	22	16	15
<i>Nassrallah</i>	31	23	16
<i>Manzel Elmheri</i>			7
<i>Bouhajla</i>	42	30	30
<i>Cherarda</i>	25	3	3
<i>Total</i>	313	179	175

Tableau. Nombre des écoles non liées à la SONEDE dans les années scolaires (2014-2015) et (2018-2019)

Pour rappel, la vision politique du FTDES et du projet Justice Environnementale est celle d'une eau disponible en quantité suffisante et de bonne qualité pour tous les Tunisiens, où qu'ils soient. Nous avons donc mis toutes nos ressources humaines, matérielles et logistiques au service de cet objectif et pour aboutir à terme à un changement dans la politique de l'eau en Tunisie parce qu'il s'agit de l'origine des problèmes de soif dans les régions et qui doit être revue pour mettre fin aux interruptions fréquentes, parvenir à la justice dans la distribution de l'eau, et mettre fin à la souffrance des citoyens à Kairouan et dans le reste des régions, en particulier intérieures.

Après avoir constaté la situation et collecter les données nécessaires, nous avons entamé l'étape de communication à travers l'organisation d'ateliers et de séminaires afin d'impliquer et d'ouvrir des canaux de dialogue toutes les parties concernées : experts, responsables, militants de la société civile et mouvements sociaux. Cette démarche a permis un échange d'expériences et d'idées en vue de permettre la résolution des problèmes d'approvisionnement en eau avec la SONEDE.

La découverte de l'ampleur de corruption au sein des GDA qui fait grimper sans cesse les dettes de ces organismes envers la STEG nous a amené à travailler sur le réseautage entre les différents mouvements sociaux aux niveaux local, régional et national et à former des alliés avec des organisations et associations nationales telles que Nomad 08 et le Syndicat régional du travail afin de rassembler les efforts et trouver un remède efficace et une alternative à cet organisme d'approvisionnement d'eau dans les régions rurales. L'idée retenue est celle de "la mise en place de structures publiques chargées de fournir l'eau potable dans les zones rurales". Cette proposition est en cours de plaidoyer afin de la faire adopter par les décideurs.

Etant donné que **la documentation**, par image ou vidéo, est un élément important de toute campagne de plaidoyer en raison du caractère réaliste qu'elle reflète de tout événement, de sa capacité à influencer les décideurs et le destinataire et de son grand rôle dans la mobilisation de l'opinion publique et la confirmation de la crédibilité d'une campagne quelconque, l'équipe du projet justice environnementale travaille sur la documentation des violations et des plaintes des citoyens en publiant des photos et des rapports sur les médias sociaux et les pages officielles du FTDES. La section de Kairouan a par exemple produit le documentaire « **L'Ahkaya Mouch Bidouna**²⁰ » (l'affaire n'est pas anodine), qui met en exergue deux axes principaux interconnectés (la femme rurale et la crise de soif). Le film met en lumière la souffrance quotidienne des femmes pour aller chercher l'eau et subvenir aux besoins de leurs familles ainsi que les répercussions de ce périple quotidien sur leur santé. Certaines femmes souffrent de maladies au niveau du dos et de l'épaule,

²⁰<https://www.youtube.com/watch?v=uFx93K7vmQE&list=UUH5gdDbuZd5TsVD8ue3m87g&index=59>

et certaines d'entre elles enceintes ont perdu leurs bébés à cause du poids du bidon qu'elles portent sur le dos.

La **rédaction d'articles** constitue avec les vidéos et films un autre moyen de documentation efficace qui a aussi fait ses preuves pour gagner des alliés. L'équipe du travail a ainsi rédigé des articles sur les mouvements sociaux autour de l'eau qui combinent les témoignages des citoyens, les résultats des visites de terrain et les réponses des autorités concernées ainsi que la position du FTDES et sa vision sur le problème d'eau en Tunisie d'une manière générale.

De plus, des **communiqués de soutien** à plusieurs mouvements sociaux ont été publiés, à l'instar de l'affaire Ardh Jabes à Raccada dont les habitants demandent depuis 2013 leur raccordement à l'eau potable sans y parvenir jusqu'à aujourd'hui. La section Kairouan du FTDES a apporté son soutien aux familles d'Ardh Jabes pour qu'elles maîtrisent cette affaire et puissent communiquer leurs revendications convenablement. L'objectif étant aussi celui de faire pression sur les autorités locales et régionales pour qu'elles financent le projet de raccordement à la SONEDE, **des lettres** ont été envoyées à la municipalité de Raccada et la délégation de Kairouan Sud ainsi qu'au gouvernorat de Kairouan, grâce auxquelles, le FTDES a obtenu l'approbation du conseil régional de Kairouan pour financer le projet de raccordement en 2019 pour un montant de 15 mille dinars.

Afin de mettre en œuvre la décision toujours en suspens et démarrer les travaux programmés en 2020, l'équipe du projet Justice Environnementale a poursuivi son suivi et pression en envoyant des demandes d'accès à l'information concernant la réalisation du projet au gouvernorat de Kairouan et la SONEDE. Nous envisageons dans une prochaine étape de passer en justice si les autorités et responsables continuent à procrastiner l'application de leur décision de raccordement d'Ardh Jabes à l'eau potable.

La Section Kairouan du FTDES a également travaillé sur le dossier des habitants de Khazazia qui ont refusé d'être reliés aux GDA après l'échec de ce système dans la région à deux reprises et demandent leur raccordement à la SONEDE. Dans une première étape, le FTDES s'est rendu sur les lieux et a écouté les citoyens et les a accompagnés dans

leurs mouvements de protestation. Ensuite, nous avons invité toutes les parties concernées à une réunion afin d'assurer une négociation réussie et de trouver une solution radicale et satisfaisante pour tout le monde. Dans une deuxième étape, le FTDES a adressé plusieurs correspondances au ministère de l'Agriculture pour l'inviter à résoudre ce problème qui s'est avéré bloqué par la centralisation des décisions et des ressources et entravé par l'absence d'une réelle volonté politique.



Lettres envoyées à la SONEDE



Lettre adressée au ministre de l'Agriculture, des Ressources hydrauliques et de la Pêche

La campagne de plaidoyer pour le dossier eau s'est poursuivie et le FTDES a continué à mettre en œuvre la stratégie qu'il avait mise en place depuis le début jusqu'à ce que le Corona nous impose un changement dans nos méthodes et tactiques pour respecter les mesures sanitaires prescrites et nous mettre ainsi au travail virtuel. Le travail de l'équipe s'est ainsi concentré sur les productions audiovisuelles sur les réseaux sociaux et les publications sur la page officielle du FTDES des photos²¹ et des vidéos qui mettent en lumière la souffrance du citoyen et rappellent l'importance du droit à l'eau et la nécessité de le fournir, notamment en période d'épidémie. De plus, **des réunions virtuelles** avec un public large ont pu avoir lieu pour sensibiliser sur la gravité de la situation et accorder la responsabilité aux autorités concernées. Nous avons également rédigé des communiqués et proposé des solutions urgentes pour éviter la propagation rapide du virus, notamment dans les

²¹ <https://mejbriminyara.wixsite.com/monsite-4>

zones rurales qui connaissent des coupures d'eau prolongées en raison de l'endettement des GDA.

Au niveau de la région de Kairouan, les mouvements sociaux pour l'eau ont continué leur combat pendant le confinement et ce, malgré la décision régionale de la cellule de crise de remettre l'eau aux GDA endettés à titre exceptionnel, et ce en raison de la persistance des coupures d'eau et du blocage de plusieurs projets de raccordement dont le projet de Masyouta Kattar de la délégation Elala, en cours depuis 2012 et dont les travaux ne sont toujours pas finis, de même que le projet d'approvisionnement du sud du gouvernorat dans la délégation de Bouhajla.

Le Forum tunisien pour les Droits Economiques et Sociaux a également célébré la Journée internationale de l'eau à travers une campagne virtuelle intitulée "**La révolte de la soif** " accompagnée par la publication d'un communiqué sur le droit à l'eau.²²

L'arrivée de la rentrée scolaire à une période sanitaire et politique exceptionnelle, couplée aux recommandations du ministère de la Santé et du ministère de l'Éducation sur la nécessité de respecter le protocole sanitaire dans les établissements scolaires et l'impossibilité de l'appliquer dans plusieurs écoles (le gouvernorat de Kairouan contient à lui seul 175 écoles sur 313 écoles qui ne sont pas alimentées en eau potable), nous a amené à réagir face à cette situation alarmantes afin d'éviter la propagation de l'infection chez les élèves. Nous avons ainsi élaboré des suggestions publiées dans un communiqué, soulignant notre refus d'exposer la vie des élèves au risque d'autres maladies, en plus du Corona, comme l'hépatite déjà présente dans quelques écoles en raison de l'adoption des solutions provisoires et partielles comme le recours aux réservoirs et citernes pour stocker l'eau au lieu d'instaurer des solutions durables pour protéger les élèves contre les maladies.

²²<https://ftdes.net/العربية-بيان-اليوم-العالمي-للمياه> /



بيان

مدارس دون ماء في مواجهة فيروس كورونا (كوفيد-19)

تم يوم الاثنين الموافق 07 سبتمبر 2020 الاتفاق على العودة المدرسية لسنة 2021-2020 بصفة تدريجية وذلك من أجل السقوط من فيروس كورونا والحفاظ على سلامة التلاميذ والأسرة التربوية لكن هذا القرار لم يأخذ بعين الاعتبار ما تعانيه المدارس الابتدائية والوسطى الرسمى من تدرج التلميذ التحنونة وفيما يتعلق بالمدارس المتوسطة والثانوية مع ارتفاع عدد حالات الإصابة بفيروس كورونا الذي بلغ بنسبة 186 إصابة بولاية القروان حسب ما صرحت به وزارة الصحة.

ففي ولاية القروان يوجد 175 مدرسة غير مترتبة بالشبكة الوطنية للاستغلال وتوزيع المياه من جملة 313 مدرسة في السنة الدراسية 2018-2019 كما أن هذه المدارس ما زالت تعاني من مرض الانهيار الكبدى الفيروسي "H" الذي استغل في الوسط المدرسي بسبب غياب المياه الصالحة للشرب، عدم توفر مركبات صحية مطابقة للمواصفات وعدم اتخاذ تدابير حفظ الصحة، ليضاف إليه خطر فيروس كورونا.

هذه المدارس منها ما هي مترتبة بشبكة الجمعيات المائتة التي تشكو بدورها عنده إشكالات من أهمها المديونية والتي يسببها بضع قطع القنابر الكهربائى من قبل الشركة التونسية للكهرباء والغاز وبالتالي يقع قطع الماء عن المدارس.

وهنا ما يوجد بها خزانات والتي في بعض الأحيان يقع ملوؤها من الأبار المخصصة لتسيير، هذا ما عايناه في المدرسة الابتدائية "مفسر الهوشي" التي تبعد حوالي 20 كلم عن مركز القروان المنبثة حيث كانت هناك عدة تحركات من قبل الأرباب من أجل المطالبة بزويده المدرسة ببناء الصالغ للشرب فإليها وعدم السيطرة منذ عدة أعوام لتتضرر الخطوط على أرض الواقع كما أننا رصدنا في أعماق أرباب القروان مدارس تستعمل ماء الماجل للتطهير وهي مجهزوات فريدة قام بها

الإطار التربوي وبعض الأساليب للحفاظ على نظافة المدرسة وسلامة التلاميذ إضافة إلى استعمال المسابيح في بعض المدارس وتغيب كل مصادر التزود في البعض الآخر.

في ظل هذه الإشكالات ومع حالة الهميش والتمييز التي تعاني منها المدارس في الوسط الرسمى كيف سيكون مصير هؤلاء التلاميذ الذين يقفوا ضحايا سياسات خاطئة وكيف سيقع تطبيق البروتوكول الصحي أمام غياب الماء؟

ولذا فإن المنتدى التونسي للحقوق الاقتصادية والاجتماعية فرع القروان:

ولذا فإن المنتدى التونسي للحقوق الاقتصادية والاجتماعية فرع القروان:

- يندى من غياب المسؤولية والجدية من قبل السلطة الجهوية في تعاملها مع هذه الإشكالية وعدم أخذ الاحتياطات اللازمة من أجل الحفاظ على صحة وسلامة التلاميذ والطاقم التربوي.
- يطالب السلطة الجهوية في ظل هذه الظروف الاستثنائية بإيجاد صيغة لتزويد المدارس في الأرباب بالماء الصالغ للشرب (كارتاج الكهربائى للجمعيات المائتة التي وقع قطع الكهربائى عنها بسبب المديونية) ولكي لا يتحمل التلميذ تبعات فشل هذه المنظومة.
- يذكّر أن الماء هو حق من حقوق الإنسان وعلى الدولة أن تضمنه حسب ما نص عليه الدستور التونسي وأن لولاها التلاميذ الحق في الصحة وفي بيئة سليمة دون تمييز.
- يدعو السلطة لمراجعة تشريع المنظومة المائتة والتعامل بجدية مع مقترحات المجتمع المدني لضمان حقوق كل التونسيين والتونسيات دون تمييز.

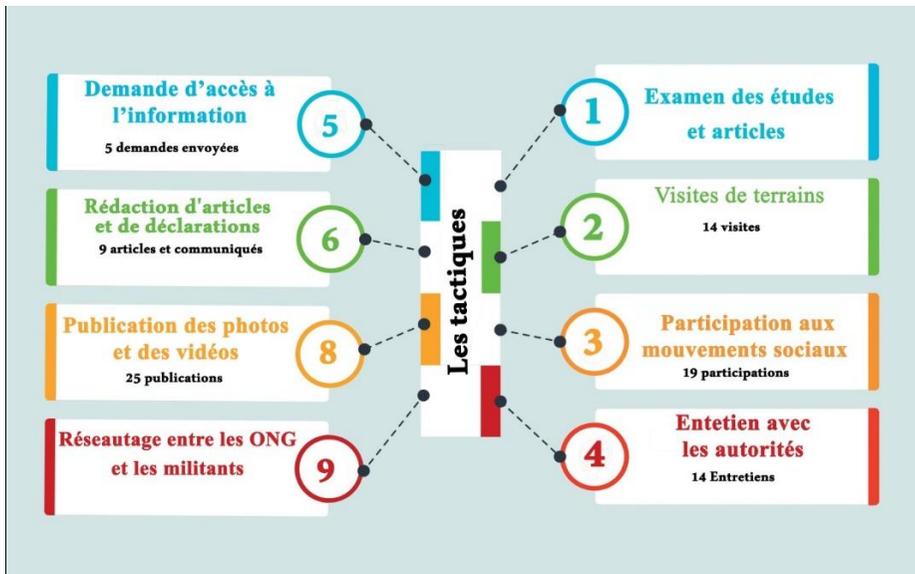
المنتدى التونسي للحقوق الاقتصادية والاجتماعية فرع القروان



المنتدى التونسي للحقوق الاقتصادية والاجتماعية فرع القروان
0231 77 231 474
www.ftdes.com

Communiqué du FTDES sur l'absence d'eau dans les écoles

La figure explicative ci-dessous relate les principales tactiques déployées par la section de Kairouan dans la défense des dossiers liés au droit à l'eau et ce, depuis le lancement du projet justice environnementale à Kairouan.



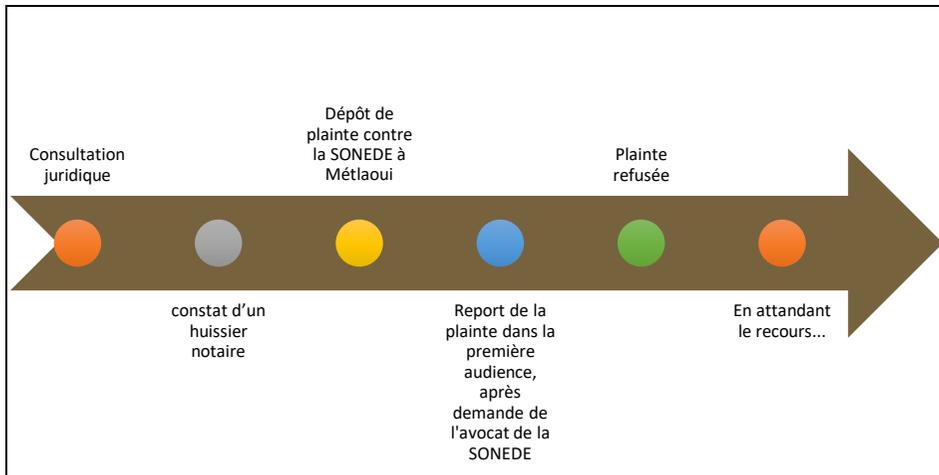
Les Tactiques du FTDES pour amener à une révision du système hydraulique en Tunisie

Toute campagne de plaidoyer nécessite un long souffle et un travail acharné et continu ainsi que de la flexibilité pour faire face aux crises et être prêt à affronter tout changement dans sa trajectoire stratégique relatifs aux variables sociales, politiques et économiques. La lutte continue ainsi pour ne pas trahir les victimes des violations environnementales et continuer leur soutien sur la base de leurs droits constitutionnellement protégés.

1.2. Gafsa : Le contentieux environnemental pour rendre justice aux citoyens privés d'eau

Bien que la crise de la soif ait touché tous les gouvernorats du pays notamment Kairouan et Gafsa, la situation diffère d'une région à une autre. En effet, pour la capitale des Aghlabides, c'est la CRDA qui se charge de l'approvisionnement des zones rurales. Par contre, à Gafsa, la SONEDE monopolise le service d'eau ce qui a relativement aidé la section du bassin minier à identifier les responsables des coupures d'eau et à s'orienter vers la jurisprudence après avoir achevé toutes les phases de plaidoyer et de négociations classiques, sans avoir des échanges sérieux et responsables de la part de la SONEDE.

A titre d'exemple, à Segdoud (zone rurale) dans la délégation de Redeyef, les habitants souffrent des coupures d'eau depuis plus de 3 années successives. Cette situation a poussé le FTDES-section du bassin minier à porter plainte contre la SONEDE pour le non-respect de son engagement envers les citoyens. Le procès est passé par différentes étapes commençant par une consultation juridique puis, un constat fait par un huissier notaire dans lequel il a inspecté la coupure de l'eau dans un dispensaire local, dans une école primaire (école Segdoud 1) et dans deux maisons. Dans une troisième étape, deux avocats se sont chargés de suivre le procès qui a été refusé dans sa première audience. L'équipe du FTDES n'a tout de même pas baissé les bras et a continué à défendre le droit d'accès à l'eau potable pour les habitants de Segdoud en cherchant les raisons du refus du procès dans sa première phase afin de procéder à un recours.



Les étapes de la plainte déposée par le FTDES contre la SONEDE

Pour rappel, le FTDES, dans son plaidoyer pour le droit de l'eau revendiqué :

- L'application du droit de l'eau suivant l'article 44 de la Constitution et la nécessité de desservir l'eau à tous les citoyens et citoyennes avec une quantité suffisante et une bonne qualité,
- Que le ministère de l'agriculture et le conseil des députés du peuple s'intéressent sérieusement au dossier de l'approvisionnement des zones rurales par l'eau potable et tenir compte des propositions de la société civile qui proposent la concentration d'un organisme public pour la gestion de l'eau dans les zones rurales avec la gratuité de l'eau pour les besoins vitaux.

2. Plaidoyer pour le droit à un environnement sain et équilibré

Les droits de l'homme peuvent être affectés par la dégradation de l'environnement voilà pourquoi tous les traités et conventions internationales se sont convenus à défendre le droit de chaque personne de vivre dans un environnement propre et sain et que l'État est directement responsable de toutes les violations dans le domaine environnemental. En Tunisie, l'État est quasi-absent quand il s'agit d'atteinte aux composantes naturelles et le citoyen est seul face aux

violateurs de ses droits avec les militants de la société civile. L'Etat est ainsi défaillant soit en donnant des autorisations pour des investisseurs sachant que leurs activités portent atteinte à la santé et à l'environnement (comme le coke pétrolier utilisé par les cimenteries), soit à travers ses institutions et entreprises publiques qui peuvent être responsables des violations environnementales à l'instar du groupe chimique tunisien.

Le FTDES défend la cause environnementale en se basant sur les traités internationaux et les articles de la constitution tunisienne, dont l'article 45 qui stipule que « *L'Etat garantit le droit à un environnement sain et équilibré et la participation à la sécurité du climat. L'Etat se doit de fournir les moyens nécessaires à l'élimination de la pollution environnementale* ». Mais le travail de terrain réalisé par le FTDES prouve que ce chapitre est loin d'être respecté dans plusieurs situations ce qui est à l'origine des mouvements socio-environnementaux des populations en détresse face à des entreprises polluantes et nuisibles.

2.1. Kairouan : Le combat de la montagne de Fadhloun

Cette affaire remonte à 2018 et il s'agit de la première expérience de l'équipe FTDES du Kairouan dans le cadre du projet justice environnementale. L'histoire se déroule dans la localité d'El Guefay, délégation de Sbikha lorsque les habitants de la montagne de Fadhloun se sont réveillés après avoir entendu le bruit des explosifs, qui se sont avérés être ceux des travaux d'une carrière de pierre installée dans la montagne qui représente par ailleurs une source de revenu pour de nombreuses familles vivant de l'élevage du bétail et des abeilles et de la récolte et la distillation du romarin. La montagne est aussi classée réserve naturelle. Suite à ces nuisances, les habitants ont commencé à organiser des mouvements de protestation qui ont pris des formes recrudescents, réclamant le droit à un environnement sain et protestant contre l'installation de la carrière de pierres dans la montagne. Les manifestants ont aussi créé une coordination qui rassemble les habitants afin de continuer dans leurs luttes malgré la stigmatisation et la criminalisation qu'ils ont subi.

L'expérience de Jbal Fadhloun n'était pas longue, mais elle a été suffisamment riche en leçons. Ses événements se sont accélérés pour se

terminer, en faveur des habitants, par l'arrêt définitif des travaux de la carrière.

Dans cette affaire, différentes tactiques ont été utilisées, en commençant par les demandes d'objection envoyées au Ministère des Domaines de l'Etat et des Affaires Foncières, du Ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire, du Ministère des affaires locales et de l'environnement et du Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche. Aussi, en adoptant la loi d'accès à l'information, nous avons pu vérifier la validité de l'autorisation accordée à l'entreprise qui s'est avérée provisoire (de 3 mois seulement) et relative aux travaux préliminaires et non à l'extraction de matériaux. La pression sur les autorités s'est ainsi poursuivie et le cercle des partisans s'est élargi ce qui a permis à l'affaire de gagner une importante médiatisation et à susciter l'intérêt de nombreux journaux écrits et visuels²³, surtout après l'arrestation d'un nombre de manifestants suite à leurs protestations pacifiques, dont un homme âgé de 70 ans. Le FTDES a condamné ces arrestations et la criminalisation des manifestations pacifiques et le recours à la force d'une manière générale. Il a impliqué un avocat pour défendre les arrêtés qui ont été libérés.

Le combat ne s'est pas terminé avec la décision du tribunal et le rétablissement de la liberté des détenus. Au contraire, la lutte s'est poursuivie avec la formation d'un comité national qui a entrepris la tâche de préparer un rapport et de le soumettre au ministre de l'Équipement pour examiner l'affaire, ce qui a abouti à la décision finale du ministère le 29 août 2018 en faveur des habitants et de fermeture définitive de la carrière et protéger la montagne contre la destruction qui allait se poursuivre si la société continuait son travail.

Le FTDES-section Kairouan, était présent depuis le début des mouvements des habitants pour les soutenir, les encadrer et les accompagner, ainsi que par la documentation, la publication et la rédaction d'articles²⁴ et de communiqués²⁵. En outre, la région a gagné

²³<https://www.youtube.com/watch?v=SWQXLNtzDzg&list=UUwffV0jTf8bGLQLyb9mU4Sg&index=44>

²⁴ <https://ftdes.net/djebal-fadhoun/>

²⁵ <https://ftdes.net/ar/العربية-اهالي-جبل-بن-فضلون-الدفاع-عن-ا/>

en notoriété et l'affaire a atteint l'échelle internationale après la visite de l'association française CCFD-Terre Solidaire à la région et du rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à la liberté de réunion et d'organisation, M. Clement Nyaletsossi VOULE²⁶, qui a rencontré les manifestants et entendu leurs témoignages concernant l'injustice à laquelle ils étaient confrontés et la poursuite judiciaire qui les a touchés.

2.2. L'affaire de Faj Rouissat

Le FTDES-Kairouan a pris en charge également l'affaire de Faj Rouissat pour plaider à côté des habitants afin de garantir leurs droits sociaux-environnementaux face à la cimenterie SOTACIB et les carrières de pierre installées dans la région. La démarche de plaidoyer s'est faite en deux étapes.

La première en 2013 avec le début des protestations des habitants contre l'usine SOTACIB et les carrières de pierre installées à proximité de leurs maisons. L'affaire remonte à 2008 lorsqu'un investisseur étranger a acheté des terrains de la région à des prix symboliques contre des promesses de développement et de création d'emplois. Ces promesses n'ont pas été tenues et la région est resté dans sa condition de marginalité et de sous-développement. Pire encore la situation environnementale s'est aggravée à cause de la pollution engendrée par l'usine qui a provoqué également des dégâts sur les maisons et des impacts négatifs sur l'agriculture. Tous ces faits ont amené les habitants à manifester sur terrain afin de faire entendre leurs voix par les autorités et la société civile. Le FTDES-Kairouan était à côté des habitants et les a accompagnés et appuyés après avoir fait une visite de prospection de la situation et d'évaluation des dégâts environnementaux et sociaux. L'équipe du FTDES a ainsi pu documenter l'utilisation du coke pétrolier, interdit par le ministère de l'industrie, et des explosifs qui causent des fissures dans les murs des maisons. L'ensemble des dégâts ont fait l'objet d'un rapport qui était la base d'une demande de réunion de négociation avec toutes les parties concernées afin de résoudre le problème et permettre aux habitants de Faj Rouissat de jouir de leurs droits à un environnement sain ainsi que de contraindre l'usine à reconnaître sa

²⁶<https://ftdes.net/ar/visite-rapporteur-special/>

responsabilité envers l'environnement et d'appliquer la loi sur ce plan-là.

Après une série de manifestations successives, organisées par le FTDES avec les habitants pour faire pression sur les autorités régionales et la direction de l'usine, accompagnée d'une pétition signée pour la même cause, une réunion s'est tenue au gouvernorat du Kairouan entre les habitants, l'équipe du FTDES, et un représentant de l'usine en présence du gouverneur. Un accord a été signé enfin de cette réunion selon lequel l'usine s'engage à contribuer au développement de la région et à donner priorité aux jeunes de Faj Rouissat dans le recrutement. L'ensemble des signataires se sont également convenus d'un certain nombre de points qui n'a pas été respecté, d'où la reprise des mouvements protestataires.

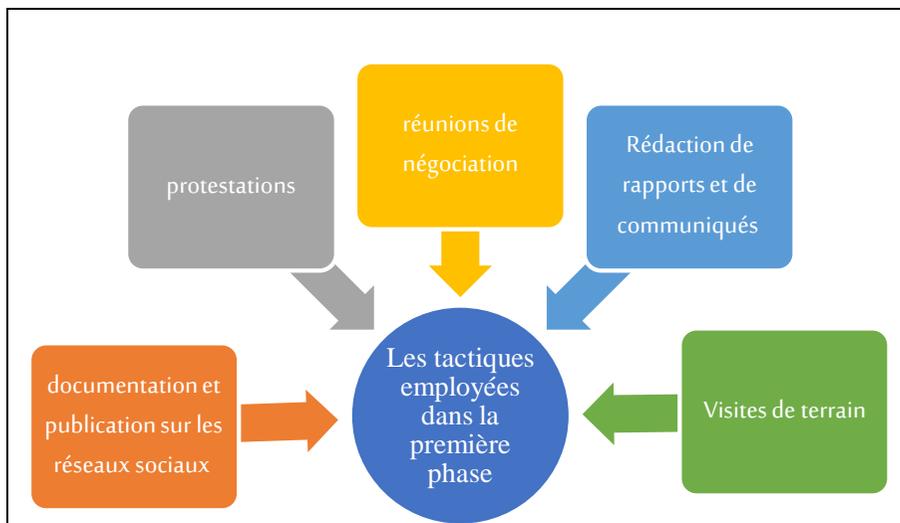


Schéma explicatif de tactiques employées dans la première phase

La deuxième phase de cette lutte a débuté avec la formation de la « coordination des jeunes de Rouissat » en 2019 dans un objectif d'organisation et d'assurer une continuation de la lutte contre les violations enregistrées. Ainsi, un sit-in devant l'usine a été organisé le 14 janvier 2019 pour revendiquer principalement trois choses : l'emploi, le droit à un environnement sain et le droit au développement durable d'une manière générale.

بيان

نحن أهالي، ممتسكني وشباب عيادة الرويسات التابعة لمعمدية الشبيكة ولاية القيروان لقد دفعنا الظروف القاهرة التي نعيشها منذ سنوات وخاصة منذ التصاب بمعمل الإسمنت بالجهة وأمام حالة التهميش والإقصاء التي يمارسها مسؤولي هذا الأخير على الجهة وعدم إفتاح المؤسسة على محيطها الخارجي وتزايد المخاطر البيئية والصحية في الجهة .

قرنا تنظيم وقفة احتجاجية سلمية أمام مصنع الإسمنت وذلك يوم الثلاثاء 14 جانفي 2020 على الساعة العاشرة صباحا (10:00) الموازي تعيد الثورة المجيدة "ثورة الكرامة والحرية" للمطالبة بحقوقنا البسيطة والمشروعة وهي:

* المطالبة بتشغيل أبناء المنطقة وأصحاب الشهادات العليا وإدماجهم في المصنع.

* المطالبة بضرورة تنقل السلط الجهوية والبيئية والحد من خطورة مادة "اللدح البترولي" نظرا لانعكاساتها السلبية على صحة المواطنين وخاصة الأطفال منهم مع انتشار عديد الأمراض في الأونة الأخيرة مع تضرر مساكن الأهالي من جراء المتفجرات المستعملة.

* الافتتاح على المحيط الخارجي للمؤسسة (تشغيل، مساعدات للعائلات المعوزة، المساهمة في التنمية في الجهة).

"نعم للاستثمار لا للاستعمار"

"في حقي مايش مسلم"

"من حقي باش تعيش في بيئة سليمة"

"قاضي الكلس"

"الحق في العيش الكريم"

Communiqué de la coordination des jeunes de Rouissat suite au sit-in du 14 janvier 2019

Le choix de cette date pour organiser le sit-in n'était pas arbitraire puisqu'il coïncidait avec la commémoration de la révolution de 2011. L'équipe du projet Justice Environnementale du FTDES a pu assurer la couverture de cette journée et documenter les témoignages des manifestants avant de se rendre sur les lieux pour constater l'aggravation des dégâts sur les terres agricoles et les maisons alentours malgré l'engagement des autorités régionales et de l'usine de limiter les dégâts. L'accord résultat de la réunion au gouvernement est ainsi resté lettre morte.

A partir de là, le projet Justice Environnementale a initié une stratégie de plaidoyer pour faire valoir le droit des habitants de Rouissat à un environnement sain et un développement durable. En premier lieu, un article qui documente la visite de terrain et le sit-in du 14 janvier a ainsi été rédigé accompagné d'un reportage²⁷ publié sur le site officiel du FTDES et suivi d'un communiqué intitulé « **Oui pour l'investissement**

²⁷<https://ftdes.net/ar/fej-rouisset/>

et non à la violation des droits de l'homme »²⁸, dans lequel la section du FTDES-Kairouan exprime son soutien aux demandes des habitants. Cette démarche a permis une bonne publicisation de l'affaire et de susciter l'intérêt des médias régionales et nationales, comme il a permis de gagner le soutien de nouveaux partenaires qui ont rejoint la campagne de plaidoyer.

Dans un deuxième temps, le FTDES a organisé des réunions avec les membres de la coordination des jeunes de Rouissat pour discuter les prochaines étapes et bien fixer les objectifs de la campagne au regard des demandes des habitants. Aussi, les étapes et tactiques à mobiliser ont pu être identifiées lors de différentes réunions avec la coordination des jeunes de Rouissat.

Un élément a permis un nouveau souffle à la campagne à savoir l'intérêt manifesté par le Centre des Ressources pour les Affaires et les Droits de l'Homme BHRRC qui a adopté l'affaire de Faj Rouissat contre SOTACIB et a envoyé une première lettre à la direction de l'usine lui demandant des explications. La réponse du PDG de SOTACIB n'étant pas à la hauteur ²⁹ et négligeant les aspects en rapport avec l'environnement et la santé des habitants, le BHRRC et le FTDES ont décidé de se déplacer avec une équipe de journalistes ^{31 30} sur les lieux pour constater et documenter les dégâts et adresser par la suite une deuxième lettre bien argumentée à la direction de l'usine³².

Aussi, le FTDES a adressé trois demandes d'accès à l'information : la première au centre des impôts de la municipalité de Chebika pour savoir si oui ou non l'entreprise procède au paiement de son impôt. La réponse était non. La deuxième l'agence nationale de la protection de l'environnement pour avoir une copie du cahier du charge de l'usine et

²⁸<https://ftdes.net/ar/العربية-بيان-مساندة-لأهالي-فج-الرويسا/>

²⁹[https://media.business-](https://media.business-humanrights.org/media/documents/files/documents/Letter_Sotacib.pdf)

[humanrights.org/media/documents/files/documents/Letter_Sotacib.pdf](https://media/business-humanrights.org/media/documents/files/documents/Letter_Sotacib.pdf)

³⁰<https://www.youtube.com/watch?v=DFwjx51-m5I&list=UUy7rHsdZavhXj2OeAyYeUmg&index=13>

³¹https://www.youtube.com/watch?v=H-EizP1Hk7Q&fbclid=IwAR3jL1x0XPb6aRO4qN_T74kkgO9C9m20Ju5rUuSc90jTYpoTm0voulseDFU

³²<http://www.ftdes.net/com/en.sotacib.pdf>

la troisième demande était adressée au gouvernorat de Kairouan pour avoir une copie de l'accord signé entre la direction de l'usine et les habitants en 2014.

Par ailleurs, pour effectuer plus de pression, le FTDES a envoyé une correspondance au ministre de l'environnement et des affaires locales au gouvernement Chahed et une deuxième au gouvernement Fakhfekh pour demander l'organisation d'un comité national pour évaluer les dégâts dans la région de Faj Rouissat, en rappelant la loi numéro 35 de 2018 et l'obligation de veiller à sa bonne application par le ministère concerné.



Schéma explicatif des tactiques employées

La campagne a repris de plus belle après la période de confinement général dans le pays en raison de la situation pandémique qui nous a contraint de limiter le travail de terrain. L'équipe a repris le dossier en commençant par les prochaines étapes qui lui permettront stratégiquement d'atteindre ses objectifs. C'est pourquoi, nous avons

préparé une enquête destinée aux habitants de Faj Rouissat résidants à coté de l'usine pour évaluer les dégats et constituer le dossier qui permettra de passer à l'étape du contentieux. Cette nouvelle étape s'insère dans l'orientation stratégique du FTDES qui vise à améliorer les outils de travail et d'interventions dans l'appui aux mouvements environnementaux afin d'assurer l'efficacité qu'il faut dans ses campagnes de plaidoyer.

2.3. Gafsa : Les autorités locales portent plainte contre les entreprises publiques

Malgré l'approbation des conventions des droits de l'homme et la constitutionnalisation des droits environnementaux, la Tunisie n'a pas respecté son devoir de protéger l'homme de la même manière qu'elle le fait pour les entreprises et les intérêts économiques du capitalisme qui continue à se nourrir au détriment des vies des citoyens et de leur santé et dignité. A titre d'exemple, les habitants de Mthilla subissent depuis des années les impacts de la pollution provoquée par l'activité du groupe chimique tunisien (GCT). Plusieurs mouvements protestataires ont été organisés avec le soutien de la société civile et les autorités locales qui ont décidé d'arrêter la circulation des camions transportant le phosphate au niveau de la route principale de la ville et ce, à cause de la pollution qu'ils génèrent. De son côté, l'association « Cartographie Citoyenne » a déposé une demande d'accès à l'information pour vérifier la non obtention du groupe chimique des autorisations nécessaires pour pratiquer ses activités. Cette situation a poussé le conseil municipal de Mthilla à porter plainte contre cette entreprise.

Une alliance s'est formée pour le soutien de la municipalité dans cette bataille, qui regroupe en plus du FTDES-section Redeyef, d'autres associations qui ont exprimé leur disponibilité pour se joindre à la campagne du plaidoyer à l'instar de Nomad08, de l'observatoire de la souveraineté alimentaire et de cartographie citoyenne ont fait un communiqué commun³³ dans lequel elles ont dénoncé les violations du

³³<https://www.watchwater.tn/fr/blog/2020/1/31/51-lmgmaa-lkmyy-ltonsy-nthk-llhkok-lassy-llmotnyn-otaady-srkh-aal-lknon/>

groupe chimique et son exercice illégal d'activités dangereuses sans avoir les autorisations qu'il faut³⁴.

De son côté, la coalition de la défense des droits environnementaux de la région de Gafsa qui a pris naissance lors du premier forum régional pour l'environnement à Gafsa a publié un communiqué dans lequel elle appelle à entamer une enquête indépendante pour pénaliser le GCT pour la poursuite de ses activités dangereuses pour l'environnement sans autorisation préalable et pour indemniser les habitants de la région pour des dommages matériels et moraux perpétrés pendant toutes ses années³⁵.

Face à l'obstination et le laxisme de la direction du groupe devant les demandes des autorités locales, l'entreprise a continué ses activités sans tenir compte des protestations des habitants et des appels de la société civile. Ainsi, le FTDES a décidé, avec ses partenaires, d'entamer une nouvelle stratégie d'action qui consiste à recourir à la justice pour obliger cette entreprise polluante à protéger les droits de l'homme, à préserver les droits des générations futures et à stopper ses violations environnementales.

La jurisprudence environnementale a été ainsi déclarée comme nouvelle stratégie de défense des droits environnementaux dans un atelier organisé par le FTDES-section du bassin minier avec la coalition régionale de la défense des droits environnementaux de la région de Gafsa en Juillet 2020, intitulé « L'importance de la jurisprudence environnementale : Mthilla comme modèle ». Lors de cet atelier, l'accent a été mis sur la nécessité de soutenir tous les mouvements de défense des droits environnementaux et de punir les entreprises qui transgressent les lois et fonctionnent sans autorisations.

³⁴ <https://ultratunisia.ultrasawt.com//4-منشآت-بالمجمع-الكيميائي-التونسي-تعمل-دون-4-تر-خيص/امر-يم-الناصر-ي/مجتمع/اخبار>

³⁵ <https://ftdes.net/le-groupe-chimique-a-mdhilla-la-decision-de-justice-effacera-t-elle-la-violation-de-la-loi/>



Les étapes du plaidoyer des habitants de Mthilla contre le groupe chimique

CONCLUSION

Dans toutes ses stratégies de plaidoyer à côté des mouvements environnementaux, le FTDES procède à l'évaluation de ses outils et tactiques pour assurer leur renouvellement continu et le dépassement des obstacles. Par ailleurs, les trois sections dans les régions s'échangent régulièrement les expériences et se partagent les mécanismes en dépit de la différence dans les contextes socio-économiques régionaux et les caractéristiques des mouvements environnementaux soutenus. Ainsi, la vision du FTDES reste intacte et partagée entre ses différentes équipes, à savoir celle de la consolidation, la promotion et la protection des droits économiques, sociaux et environnementaux approuvés par la constitution de 2014 et les conventions et pactes internationaux auxquels la Tunisie a adhéré depuis l'indépendance.

Recourir à la jurisprudence pour installer la justice environnementale

Le contentieux environnemental comme stratégie nouvelle pour défendre les droits environnementaux

Riheb MABROUKI et Rabeh BEN OTHMANE

Coordinateur régional et chargée de mission de la région Redeyef du projet justice environnementale

INTRODUCTION

Malgré les tentatives de consolidation des droits environnementaux en Tunisie, la pollution et les dépassements vont en s'aggravant ce qui ne cesse de représenter un obstacle pour l'amélioration de la situation environnementale et ce, en dépit de la nouvelle constitution de 2014 qui, contrairement à l'ancienne constitution a intégré un ensemble de principes liés à la question environnementale parmi lesquels l'article 45 qui stipule que « *L'État garantit le droit à un environnement sain et équilibré et la contribution à la sécurité du climat. Il incombe à l'État de fournir les moyens nécessaires à l'éradication de la pollution de l'environnement* ».

Cet article est transgressé dans plusieurs cas par des entreprises polluantes, ce qui reflète l'incapacité de l'État à trouver des solutions radicales pour les problématiques environnementales et son laxisme dans le traitement des dossiers environnementaux, les classant toujours comme marginaux par rapport à d'autres dossiers. Pour cela, il est très urgent de consolider les organismes responsables de la protection de

l'environnement comme l'agence nationale de la protection de l'environnement (ANPE), l'office national de l'assainissement (ONAS) et la société tunisienne de l'exploitation et de la distribution de l'eau (SONEDE) pour qu'ils puissent remplir leur rôle dans la garantie des droits environnementaux constitutionnels.

Pendant les dernières années, la Tunisie a réalisé des avancées dans le domaine des droits et des libertés à travers la croissance du nombre des associations qui ont réussi à faire le lien entre les droits environnementaux du citoyen et ses droits au développement et à la lutte contre la marginalisation sociale et économique. En effet, les émeutes de 14 Janvier 2011 ont signé le début d'un véritable changement vers l'établissement d'une nouvelle relation entre l'État et les acteurs politiques et les activistes de la société civile dans tous les domaines, ce qui a permis la consolidation de la transition démocratique en Tunisie.

Dans ce cadre, a été créé en 2011 le Forum Tunisien pour les Droits Economiques et Sociaux qui est une association ayant pour objectifs la diffusion de la culture des droits de l'homme en se référant aux références internationales et à la culture nationale et la promotion de ces droits au sein des entreprises à travers la défense des droits des travailleurs et la proposition d'alternatives permettant de renforcer ces droits. Pour assurer ces objectifs, le FTDES réalise entre autres des publications mensuelles et annuelles et des rapports et organise des campagnes sur terrain et des rencontres et colloques pour la sensibilisation sur l'importance de la promotion des principes qui défendent les droits économiques et sociaux. En plus du siège à Tunis, Le FTDES possède trois sections à Monastir, Kairouan et Redeyef qui assurent le suivi et le traitement régional des problématiques socio-économiques et environnementales. La question environnementale et le droit de vivre dans un environnement sain est l'une des principales préoccupations inscrites dans le travail quotidien des sections à travers l'appui et l'accompagnement des mouvements environnementaux et récemment par le recours à la justice quand la nécessité de le faire s'impose.

La jurisprudence environnementale : un outil de consécration des droits des générations futures

1. Définition

Le litige est l'un des droits attachés à l'être humain et aux personnes physiques et morales. Le contentieux environnemental consiste à recourir à la justice pour défendre les droits environnementaux et les intérêts collectifs et individuels dans le domaine environnemental devant les tribunaux.

2. Importance de la jurisprudence environnementale

L'importance de la jurisprudence environnementale réside dans le fait qu'elle permet d'appliquer les lois environnementales afin de mettre fin aux violations qui affectent l'environnement et les hommes.

3. Son rôle dans la consolidation des droits des générations futures

L'UNESCO a déclaré en 1997 12 articles qui récapitulent la responsabilité des générations présentes envers les droits des générations futures. « *La responsabilité des présentes générations pour préserver les besoins et les intérêts des présentes et des futures générations d'une manière complète et de protéger leurs droits à un environnement sain et à un développement durable et global et d'assurer la jouissance des futures générations de la richesse de l'écosystème et de ne pas leur hériter les maladies et les problèmes irrésolvables* »³⁶. Ainsi, apparaît clairement le rôle des génération actuelles (personnes physiques, collectivités, associations, organisations, gouvernements et décideurs) dans la consolidation des droits environnementaux qui sont une

³⁶ <https://tn.boell.org/ar/2017/07/27/hqwq-ljyl-lqdm-fy-twms>

composante intégrale des droits humains d'une manière générale. Cette orientation ne peut être réelle sans la présence d'une véritable volonté pour arrêter les violations qui touchent la nature en Tunisie et partout dans le monde et pour ce faire, il est indispensable de procéder à la sanction des entreprises polluantes et tous les responsables dans les violations envers l'environnement à travers le recours à la justice.

Dans ce cadre, le FTDES a saisi l'importance du volet juridique dans la défense des droits environnementaux ce qui l'a amené à adopter ce choix en commençant par des campagnes de sensibilisation et de diffusion de la culture de jurisprudence environnementale pour venir à bout de nombreux problèmes environnementaux dans plusieurs régions, à l'instar de la région du bassin minier.

Principaux problèmes environnementaux dans la zone du bassin minier

1. les coupures d'eau potable

Il s'agit de l'une des principales préoccupations du citoyen tunisien dans sa vie de tous les jours. Et pour cause, leurs fréquences et répétitions couplées à la négligence par les autorités de ce problème malgré l'article 44 de la constitution tunisienne qui garantit bien le droit à l'eau pour tous les citoyens.

La région de Gafsa et le bassin minier n'est pas à l'abri de ce problème de soif qui rend la vie impossible aux habitants depuis plus d'une dizaine d'année. Le problème s'est exacerbé ces dernières années avec des coupures presque quotidiennes en particulier pendant l'été. Contrairement à d'autres régions qui connaissent des coupures soudaines d'approvisionnement d'eau, le problème au bassin minier est complexe puisqu'il est le résultat de plusieurs éléments et implique différents responsables. Les coupures sont d'abord la conséquence des raccordements illicites qui se prolifèrent en absence du contrôle des services de la SONEDE dont la vétusté du réseau aggrave encore plus la situation en provoquant des fissures dans les canaux. Un autre élément important est celui de la surexploitation de la nappe d'eau par la

Compagnie Phosphate Gafsa pour le lavage du phosphate. Toutes ces défaillances ont poussé les habitants à manifester pour dénoncer l'installation de la soif dans le bassin minier et le traitement marginal des autorités avec leurs demandes légitimes.

Le FTDES s'est engagé à coté des habitants pour défendre leur droit à l'eau potable. Il a ainsi organisé des sit-in devant la SONEDE et la CPG ainsi que des rassemblements protestataires dans les laveries de phosphate, comme il a participé dans les négociations avec les autorités locales et régionales et les représentants des deux sociétés SONEDE et CPG afin de mettre fin au calvaire des habitants.



2. Les impacts de la pollution engendrée par l'industrie extractive (la CPG et le groupe chimique)

« L'activité de la Compagnie Phosphate Gafsa consiste à exploiter les gisements de phosphate pour extraire cette matière avant d'en retirer les particules granulométriques et de les transporter vers les unités de traitement final. Ce traitement se faisait jadis par ventilation qui causait

beaucoup de pollution (dégagement de poussière). A partir des années 90, la technique de lavage fût alors adoptée. Mais cette technique exploite à son tour d'énormes quantités d'eau et entraîne des rejets solides dépassant les 2 mm³⁷ ».

Selon une étude réalisée par la CPG en 2007, la plupart des rejets sont évacués dans les oueds en provenance de 9 laveries : 4 laveries à Metlaoui, 1 laverie à Kef Eddour, 1 laverie à Moulares, 1 laverie à Redeyef, 1 laverie à Mthilla et 1 laverie à S'hib.

Le tableau suivant qui est extrait d'une étude réalisée par le bureau d'études Danois (Ramboll) intitulée « **Etude de faisabilité pour la dépollution et la réhabilitation du bassin minier de Gafsa** », illustre les quantités des déchets évacués dans plusieurs zones du bassin minier. Cette étude est réalisée dans le cadre d'une consultation pour la banque européenne d'investissement et le ministère d'environnement tunisien.

Tableau des quantités des déchets évacués des différentes laveries

	Redeyef	Moulares	Metlaoui	Ked Eddour	Mthilla 1 et 2	Mthilla 3
<i>Quantité minimale (Tonne)</i>	700000	800000	2700000	2800000	900000	1600000
<i>Quantité maximale (Tonne)</i>	1400000	1400000	3800000	3500000	1300000	2200000
<i>Moyenne (Tonne)</i>	1050000	1100000	3250000	3150000	1100000	1900000
<i>Lieu d'évacuation</i>	Barrage Redeyef	Barrage Moulares	Barrage Sebseb	Oued thelja	Oued Stiti	Barrage Mthilla

« Les analyses chimiques montrent que les déchets miniers contiennent des matières organiques et du phosphate ainsi que différents éléments dont notamment le calcium et le potassium et des métaux lourds comme

³⁷ Rapport de Khaled Madhyoub « Impacts des rejets industriels liquides dans les oueds sur les terres agricoles avoisinantes appartenant à la communauté Ouled Sidi Abid dans les gouvernorats de Tozeur et Gafsa. 2007. P 16.

le chrome, le zinc, le magnésium, le nickel, le cadmium et le fluor. En raison de leur composition et taille, ces déchets représentent un grand danger sur la végétation des zones rurales et sur la qualité des eaux souterraines³⁸ ».

En plus des dangers sur l'environnement, les déchets de la CPG et du GC portent atteinte aussi à la santé des habitants du bassin minier, dont nombreux sont atteints de maladies de l'appareil respiratoire, du système nerveux, des maladies cutanées et de cancer et arrêt cardiaque. C'est ainsi que D. Chadlia Tlili établit un lien direct entre l'augmentation du pourcentage des maladies du cancer dans la région et la pollution par la CPG et le CG en rapport avec la propagation de la poussière et des gaz dangereux dans l'air.

Les violations commises par ces deux groupes industriels se poursuivent malgré la précision du taux maximal des gazs tolérés dans le décret n°447 de l'année 2018 qui concerne par ailleurs les taux d'alerte de la qualité d'air et stipule qu'« il faut prendre des échantillons des particules de l'air pour les analyser suivant les normes tunisiennes et le cas échéant en se basant sur les normes internationales³⁹ ».

Le traitement des problèmes environnementaux par l'Etat dans le bassin minier et l'émergence de la jurisprudence environnementale

La question environnementale était toujours considérée comme un propos secondaire dans les programmes des gouvernements successifs qui n'ont pas affiché une position claire ni adopté des stratégies tranchantes, et pour cause l'importante contribution du secteur minier dans le PIB du pays. De plus, les demandes sociales se sont toujours concentrées sur l'emploi et ont négligé le droit de vivre dans un environnement sain. Voilà pourquoi, les autorités au bassin minier ont

³⁸ Rapport de Khaled Madhyoub « Impacts des rejets industriels liquides dans les oueds sur les terres agricoles avoisinantes appartenant à la communauté Ouled Sidi Abid dans les gouvernorats de Tozeur et Gafsa. 2007. P 16.

³⁹ <http://www.legislation.tn/sites/default/files/news/ta20184473.pdf>

toujours affiché une position faible qui ne correspond pas à la gravité de la situation environnementale ni aux violations qui touchent les habitants.

L'absence de volonté et de vision claire sur l'impact de la dégradation de la situation environnementale sur le développement global de la région et l'urgence d'intégrer la composante environnementale dans les schémas de développement conçus pour la région, ont fait que les grands pollueurs sont restés impunis et les sanctions absentes pour les dissuader de continuer leurs abus de la nature. Par ailleurs, la relation entre les associations spécialisées dans la protection de l'environnement et les structures étatiques sont souvent conflictuelles parce que ces dernières n'accordent aucune importance aux revendications environnementales qui appellent par ailleurs à la poursuite de l'activité des grandes entreprises dans la région puisqu'il s'agit du premier secteur employeur, mais de veiller au même temps à adopter une ligne productrice en adéquation avec l'environnement.

D'un autre côté, le gouvernement n'a pas assuré son rôle de sensibilisateur et de vulgarisateur de bonnes manières et pratiques pour protéger l'environnement. Son discours, toujours concentré sur la productivité économique, a créé un sentiment chez les habitants et la société civile d'être abandonnés et laissés à leur sort entre soif, pollution et maladies. Ce fait a marqué les manifestations par une escalade dans leurs protestations et le développement progressif d'une culture de jurisprudence environnementale à travers le recours à la justice.

Les expériences nationales dans la jurisprudence environnementale

1. Expérience d'Agareb (Sfax)

Les habitants d'Agareb ont porté plainte contre l'office national de l'assainissement (ONAS) et l'agence nationale de la gestion des déchets, responsable de l'évacuation des déchets dans la réserve naturelle de la région en plus du ministère de l'environnement et de l'entreprise « Ségor » qui gère la décharge d'« Elgonna ».

Les habitants ont considéré que la continuité des activités de cette dernière malgré un arrêté municipal pour sa fermeture en 2021, représente une violation aux droits environnementaux et pourrait causer une catastrophe naturelle et humaine à cause des maladies qu'elle a causées aux habitants de Agareb.



Il est à rappeler que Le tribunal d'Agareb a décidé l'arrêt immédiat de l'utilisation de la décharge d' « Elgonna » à partir d'une pétition délivrée le 11 Juillet 2019 à cause de ses impacts sur la santé des habitants et en se référant aux articles 213 et 214 du code civil et commercial et à l'article 45 de la constitution tunisienne.

2. Expérience de Jbel Fathloun

Les habitants d'« Elgefi » de la délégation de Sbikha (gouvernorat de Kairouan), ont porté plainte contre un investisseur qui voulait exploiter d'une manière illégale la réserve de Jbel Fathloun pour réaliser une carrière de pierres ce qui pourrait impacter négativement sa biodiversité végétale qui représente une source de vie pour les habitants (activités pastorales, valorisation des plantes montagneuses..). De plus l'activité explosive de la carrière avait des risques sur les maisons.

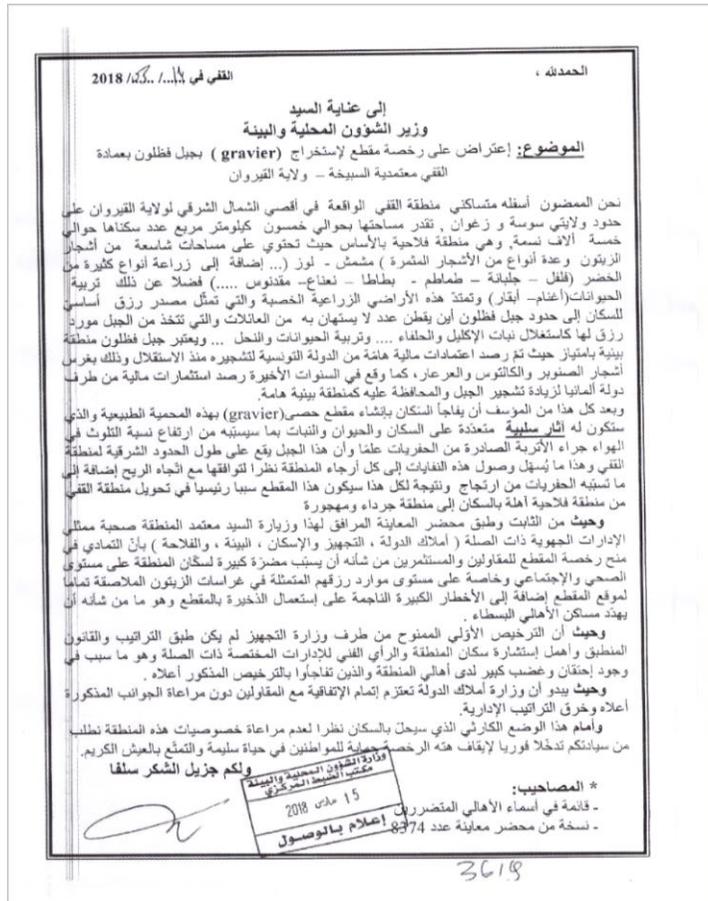
En se basant sur l'article 13 de la constitution qui mentionne que « *les richesses naturelles sont la propriété du peuple tunisien. La souveraineté est exercée en son nom* » et l'article 45, les habitants, grâce

à l'appui du FTDES-section Kairouan, ont directement désigné un avocat pour porter plainte contre cet investisseur comme premier pas et dans un deuxième temps, ils ont présenté une pétition pour prouver le refus collectif de ce projet illégal.



Communiqué de soutien du FTDES (section de Kairouan)

Par ailleurs, il s'est avéré que l'autorisation d'exploitation était temporaire et que sa validité s'étendait uniquement du 15 Janvier au 14 Avril 2018 et ne permettait que la réalisation des travaux préliminaires sans l'extraction des pierres. Pour cela, les habitants ont envoyé une demande d'objection au ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement territorial, au ministère de l'agriculture et des ressources hydrauliques et au ministère des domaines d'Etat et des affaires foncières. Le résultat de cette requête était positif et le ministère de l'équipement a ordonné l'arrêt immédiat des activités de la carrière.



Demande d'objection de la permission de la carrière des pierres à Jbel Fathloun

L'initiative du FTDES pour la consécration de la jurisprudence environnementale pour sanctionner les entreprises polluantes

Le FTDES a pris l'initiative à travers l'organisation des forums et des colloques sur les violations environnementales perpétrées dans plusieurs régions de la Tunisie de diffuser la culture de la jurisprudence environnementale d'une part et de mettre en évidence d'autre part, la gravité de la situation environnementale dans tout le pays. Dans ce cadre, « le forum Maghrébin pour la justice environnementale » a été

organisé par le forum en 2016 avec la participation des experts, des associations et des mouvements sociaux provenant du Maghreb arabe et d'Europe. Les principaux objectifs de ce forum étaient la sensibilisation de la communauté associative sur les violations et leurs relations avec le changement climatique, l'échange d'expertise entre les différents mouvements environnementaux et la coordination et le recensement des enjeux communs pour plus de solidarité et d'efficacité.

Les efforts du FTDES ont continué dans la sensibilisation autour de la jurisprudence environnementale à travers l'organisation du « **forum national de la justice environnementale** » en 2017 dont les activités se sont concentrées essentiellement sur le droit à l'eau potable, le droit de vivre dans un environnement sain et le droit au développement durable. Lors des ateliers, des débats ont été animés sur la relation entre la dégradation environnementale et le modèle économique adopté depuis l'indépendance.

En Juillet 2020, un colloque dédié spécialement à la jurisprudence a été organisé par le FTDES-section du bassin minier sous le titre de « **La sensibilisation sur l'importance de la jurisprudence environnementale : L'exemple de Mthilla** », destiné principalement aux associations de la société civile, aux représentants des conseils municipaux et aux activistes environnementaux avec la présence d'avocats. Les travaux se sont concentrés sur la situation juridique du groupe chimique qui a été inauguré en 1984 sans l'obtention préalable des autorisations nécessaires et sans respect des normes environnementales et sanitaires. L'objet de ce colloque était de réitérer l'intérêt de la jurisprudence pour assurer la justice environnementale.



Le colloque régional sur l'importance de la jurisprudence environnementale

Le débat a porté sur les arguments juridiques et les stratégies mobilisées à l'échelle internationale pour défendre les droits environnementaux et les possibilités de les appliquer en Tunisie. De même, les possibilités du recours au droit international comme ça été le cas dans l'expérience de la société civile d'El Guetar pour porter plainte contre le groupe chimique auprès de la cour Européenne des droits de l'homme.

Le FTDES a appelé lors de cette journée à appliquer le concept de la responsabilité sociétale des entreprises en se référant à la loi n°35 de l'année 2018 et promulguée le 11 Juin de la même année dans le cadre de la protection de l'environnement et pour la préservation des droits des générations futures. L'objectif étant de faire de l'exemple de Mthilla un modèle à suivre dans le cadre des prochaines luttes possibles contre les grands pollueurs et violateurs des droits environnementaux.

Les expériences locales de jurisprudence environnementale dans le gouvernorat de Gafsa

1. l'exemple de Mthilla pour le droit à un environnement sain

Le conseil municipal de Mthilla a porté plainte contre le groupe chimique le 20 Janvier 2020 à cause du fonctionnement sans les autorisations nécessaires comme l'a mentionné l'article 293 du code du travail qui oblige ce genre d'entreprises à obtenir une autorisation de la part du ministre chargé pour cadrer les conditions nécessaires pour le respect de la santé et pour la protection de l'environnement (article 45 de la constitution tunisienne et l'arrêté ministériel n°417 de l'année 2018 concernant la publication de la liste des activités économiques exceptionnelles qui nécessitent une autorisation). Le conseil municipal a coordonné avec un avocat pour prendre en charge le procès.

La coalition régionale de la défense des droits environnementaux de la région de Gafsa dont le FTDES est un élément fondateur a exprimé son engagement et son soutien total pour le conseil municipal dans cette aventure. Pour cela, des visites de soutien et le colloque susmentionné

ont été organisés pour la mobilisation populaire et la publicisation de cette cause. Ainsi, le conseil municipal a demandé à la direction du groupe chimique de régler sa situation par l'obtention des autorisations nécessaires qui pourraient assurer la continuité des activités et de respecter les normes nationales et internationales, en plus d'un dédommagement à la communauté pour cette violation de la loi qui dure depuis plus de trois décennies.

En se basant sur le rapport qui a été réalisé par le bureau d'études Danois, les activités du groupe chimique causent des maladies respiratoires, des tumeurs cancérogènes en plus de leurs impacts négatifs sur l'activité agricole et la qualité du sol et de la nappe phréatique.

2. L'exemple de Segdoud pour le droit à l'eau potable

La zone de Segdoud qui fait partie de la délégation de Redeyef souffre depuis 3 ans de coupures continues de l'eau potable malgré les protestations des habitants. Le FTDES a porté plainte contre la SONEDE de Metlaoui à cause de la privation de cette zone de l'eau potable. La première audience s'est tenue le 16 Janvier 2020 dans le tribunal de première instance de Gafsa sous le numéro de 19670 en présence d'un représentant de la SONEDE et la cours n'a toujours pas tranché sur ce procès toujours en cours.

La jurisprudence est un mécanisme important pour la défense des droits environnementaux

Dans son suivi des problématiques environnementales, le FTDES considère que la dégradation, qui est le point commun dans toutes les régions du pays, est due essentiellement à un modèle économique qui ne s'est jamais préoccupé de la question environnementale. Ainsi, dans les zones où se concentrent les pôles de l'industrie minière considérées comme des activités polluantes, la seule préoccupation pour tous les gouvernements successifs était celle d'assurer un bon taux de production et sa continuité sans tenir compte des répercussions environnementales et sanitaires et du volume des ressources hydrauliques exploitées. Pour cela, les entreprises publiques

sont les plus polluantes comme la CPG, le groupe chimique (Gabes et Mthilla), la SIAP (Sfax) et l'ONAS. Malgré l'apparition des mouvements sociaux qui ont revendiqué le droit de vivre dans un milieu sain, la situation va en s'aggravant ce qui nécessite la recherche de nouveaux mécanismes à l'instar de la jurisprudence environnementale en se basant sur les lois tunisiennes qui pourraient être, malgré leur limite dans plusieurs cas (la protection des entreprises et les avantages présentées à celles-ci) , capables d'arrêter cette hémorragie et d'obliger les entreprises polluantes à cesser les dégâts subis à la nature et à l'être humain.

En plus, il est très important que la société civile s'engage dans cette bataille à travers la coordination avec les juristes afin de créer une jurisprudence environnementale capable non seulement de mettre fin aux violations mais apte à mener la redevabilité à l'égard des polluants et les obliger à indemniser toutes les répercussions subies en se basant sur les rapports d'experts et objecter les réglementations suivies par les entreprises polluantes pour blanchir leurs activités et les obliger à respecter les normes suivies à l'échelle nationale et internationale. De même, les obliger à adopter toutes les réglementations nécessaires en commençant par la publication de leurs rapports et études d'impacts sans falsification, notamment en ce qui concerne les impacts environnementaux.

Le FTDES réitère la nécessité de mettre en place un code environnemental global qui comprend les principes fondamentaux pour expliquer la responsabilité environnementale au citoyen comme aux entreprises (étatiques ou privées). Par ailleurs, il faut travailler à préparer une génération apte à défendre ses droits et les droits des générations futures et promouvoir les organismes responsables de la protection de l'environnement comme l'ONAS, l'ANGED et l'ANPE et les mettre à niveau pour pouvoir suivre les violations qui s'enregistrent quotidiennement et dépasser le rôle de l'assistance technique pour un suivi et des interventions efficaces contre les violations environnementales.

Enfin, le FTDES postule qu'il est temps d'ouvrir un débat sérieux sur l'efficacité de quelques industries polluantes qui ont des

répercussions sanitaires et environnementales très graves et réfléchir bien à ce choix. Il faut ainsi réfléchir à un nouveau modèle de développement basé sur l'intérêt de l'homme comme l'investissement dans l'économie verte et bleue pour un développement durable.

CONCLUSION

L'expérience de la jurisprudence environnementale en Tunisie reste embryonnaire. Elle nécessite plus de consolidation à cause de la considération de la question environnementale d'une manière générale comme une affaire de luxe qui ne préoccupe qu'une petite catégorie des citoyens, à savoir celle des élites et des classes sociales aisées.

Voilà pourquoi, la société civile est appelée à travailler davantage sur la création d'une conscience environnementale à travers l'adoption des initiatives qui incitent le citoyen à être responsable et d'être un élément actif dans le processus de la prise de décision. De cette façon, les entreprises polluantes publiques ou privées pourraient se retrouver obligées à réviser leurs politiques et méthodes de production.

CONCLUSION GENERALE

Ce rapport n'est pas seulement une présentation des travaux du département justice environnementale et climatique du Forum Tunisien pour les Droits Economiques et Sociaux, mais il s'agit bien d'une partie intégrante du plaidoyer de l'organisation pour les droits socio-environnementaux. Ainsi, le suivi quotidien des mouvements environnementaux nous a permis une compréhension de leurs dynamiques, processus et mécanismes de lutte avec une vision critique du fonctionnement de ces dynamiques et la proposition de nouvelles stratégies pour la consécration des droits environnementaux.

Le contexte de transition démocratique et les tensions et luttes sociales qui l'accompagnent depuis, ont généralement négligé les enjeux environnementaux et climatiques, ce qui a conduit à l'expansion des régions souffrant de la pollution et des violations de l'environnement. Ces violations réduisent l'attractivité même de nombreuses régions jadis attractives et augmentent celle des régions déjà bien marginalisées. En effet, le développement économique et la prospérité sociale ne se font pas seulement à travers de bons indicateurs économiques mais aussi en garantissant un environnement sain dans lequel les investissements et les projets n'entrent pas en conflit avec les droits environnementaux des individus.

D'autre part, le monde connaît des transformations climatiques profondes et dangereuses dont les répercussions sur les différents secteurs productifs commencent à apparaître et à s'aggraver (sécheresses, inondations, épidémies et nouvelles maladies ...). Par conséquent, il est impératif de travailler sérieusement pour mettre en place des politiques de développement alternatif qui garantissent la durabilité du développement et les droits des générations futures en offrant les conditions appropriées pour faire face à ces bouleversements et limiter leurs effets négatifs et aussi pour soutenir l'immunité des individus et des institutions face aux changements climatiques.

Les politiques de développement tunisiennes ont toujours été construites sur une base purement économique, qui soutient la productivité et la rentabilité dans un soucis de positionnement dans

l'économie mondiale ainsi qu'une compétitivité stable des institutions économiques et un équilibre de la balance commerciale. Cette vision, qui écarte l'homme du centre d'intérêt, n'est rien d'autre qu'un choix politique adopté depuis la colonisation française et qui s'est transmis à travers les gouvernements de l'indépendance. Cette orientation politique a certes permis des chiffres positifs en termes d'indicateurs économiques mais elle a parallèlement installé un déséquilibre régional important et un énorme fossé entre les classes sociales en termes de jouissance des services publics et de vie décente.

L'environnement n'ayant jamais été une préoccupation majeure des politiciens tunisiens, sinon que pour servir les agendas politiques et les campagnes électorales, est resté pendant des années une question secondaire rarement abordée et très marginale en comparaison avec la question économique et sociale.

L'institutionnalisation de l'environnement en Tunisie n'était pas systématique ni un résultat d'options et d'orientations politiques claires et explicites mais elle s'est progressivement construite à la marge des choix politiques qui ont eu un impact négatif significatif sur l'intégrité de l'environnement et de l'écosystème.

Toutefois, l'institutionnalisation de l'environnement en Tunisie n'est pas complètement déconnectée des options de développement en général. Certaines lois environnementales sont en effet, étroitement conçues et adaptées pour servir les intérêts des investisseurs et des acteurs économiques plus qu'elles ne visent à garantir les droits environnementaux. Ainsi, une grande faiblesse caractérise les mécanismes de contrôle et de dissuasion ce qui conduit au renforcement de la mentalité d'impunité et de récidive chez les violateurs des droits environnementaux.

A titre d'exemple, la coupe illégale d'arbres dans les forêts se reproduit chaque année et en quantités croissantes, indiquant la faible efficacité du code forestier et son incapacité à garantir la protection du patrimoine forestier et à dissuader les contrevenants. Aussi, différentes parties étrangères interviennent aujourd'hui dans la gestion des déchets en Tunisie et pour cause, les facilités apportées par les différentes lois cadrant l'investissement, le commerce et l'élimination des déchets en

Tunisie. A ce constat s'ajoute nombreux affrontements entre citoyens et industriels qui n'hésitent pas à implanter leurs unités et à intensifier leurs activités à proximité des quartiers résidentiels et des espaces verts, impactant ainsi considérablement l'environnement et la santé des citoyens. Dans ce cas là, les cahiers de charges et les études d'impacts sur l'environnement approuvés par les agences du ministère de l'environnement deviennent vides de tout sens puisqu'ils ne sont pas complétés par un travail de contrôle et de surveillance nécessaire à toute activité industrielle.

La nécessité d'appuyer le secteur économique et l'investissement ne doit pas se faire au détriment de l'environnement et des droits des générations futures. En outre, le modèle de développement adopté connaît continuellement des problèmes liés essentiellement à son agression continue des matières premières et des ressources naturelles sur lesquelles reposent son efficacité et sa durabilité (comme l'agriculture intensive et le tourisme de masse). Dans ce contexte, l'État se doit de trouver l'équilibre nécessaire en s'appuyant sur l'expertise des sphères économique et environnementale, avec la participation de la société civile et un encadrement positif des mouvements socio-environnementaux pour que leurs revendications ne soient pas sous-estimées et qu'une attention particulière soit portée à leurs propositions et ce, dans le cadre d'une concertation constructive.

Au final, les mouvements environnementaux jouent le rôle de thermomètre de la détérioration de la situation environnementale dans les régions. Leur émergence récente dans le devant de la scène est le signe d'une dégradation de la situation environnementale sans précédent couplée à un déni des droits environnementaux légitimes. L'urgence aujourd'hui est de continuer à soutenir l'adoption du contentieux environnemental comme option stratégique de défense des droits qui installe une nouvelle dynamique intégrant les mouvements sociaux, les organisations de la société civile, les médias et tous les acteurs soucieux de stopper l'accumulation de la richesse au détriment de l'environnement et de la santé. Le contentieux environnemental est aussi en mesure de responsabiliser les décideurs politiques pour adopter de nouvelles lois ou actualiser celles qui stagnent afin qu'elles soient à jour avec l'actualité environnementale et les demandes et revendications sur terrain.